

Effets des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur les performances de l'agriculture tunisienne

Abaab A., Elloumi M.

in

Akesbi N. (ed.), Maraveyas N. (ed.).

Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes (études nationales)

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 11

1997

pages 7-53

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971486>

To cite this article / Pour citer cet article

Abaab A., Elloumi M. **Effets des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur les performances de l'agriculture tunisienne.** In : Akesbi N. (ed.), Maraveyas N. (ed.). *Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes (études nationales)*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 7-53 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 11)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Effet des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur les performances de l'agriculture tunisienne

Ali Abaab (*), Mohamed Elloumi (**)

(*) Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique et à la Technologie, Tunis (Tunisie)

(**) Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain, Tunis (Tunisie)

Résumé. En 1986, la Tunisie a mis en place un Programme d'Ajustement Structurel dans lequel les objectifs assignés au secteur agricole concernaient le rétablissement de l'équilibre de la balance alimentaire et l'amélioration de la production qui devait permettre d'assurer un niveau de sécurité alimentaire acceptable pour les produits stratégiques. A ces fins, ont été menées des politiques d'investissement, de crédit et de commercialisation mais aussi de prix, de subvention et de fiscalité. Après une première période de valorisation des prix des produits agricoles (à partir de 1980) par le maintien des subventions aux intrants et à la consommation, l'application du Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole a visé la vérité des prix et leur alignement sur les prix internationaux ainsi que la suppression des subventions. Cette politique a été différemment appliquée en fonction des produits. Malgré des résultats relativement satisfaisants, l'agriculture tunisienne reste toujours confrontée aux aléas climatiques, jamais pris en compte dans la planification et dans les stratégies de développement de l'agriculture ainsi qu'au déficit de la balance agricole et alimentaire.

Mots clés. Politique agricole - Politique des investissements - Politique du crédit - Commercialisation - Politique des prix - Politique de soutien - Politique fiscale - Ajustement Structurel - Subvention - Secteur agricole - Modernisation - Commerce extérieur - Investissement - Prix agricoles - Produit agricole - Consommation intermédiaire - Tunisie

Title. *The effects of price policies, subsidies and tax on the performance of Tunisian agriculture*

Abstract. *Tunisia set up a Structural Adjustment Programme in 1986 in which the objectives assigned to the farming sector involved the re-establishment of equilibrium in the food balance and improving production to ensure an acceptable level of food security for strategic products. For this, investment, credit and marketing policies were implemented, as were price, subsidy and tax policies. After a period of enhancement of the prices of farm produce (from 1980 onwards) by maintaining subsidies for inputs and consumption, application of the Agricultural Sector Adjustment Programme has been aimed at cost pricing, matching prices with international prices and removing subsidies. The policy has been applied differently according to the products concerned. Although the results have been fairly satisfactory, Tunisian agriculture is still faced with climatic uncertainties that are never taken into account in planning and in agricultural development and also with an agriculture and food balance deficit.*

Keywords. *Agricultural policy - Investment policy - Credit policy - Marketing - Price policy - Support policy - Fiscal policy - Structural adjustment - Subsidy - Farming sector - Modernisation - Foreign trade - Investment - Agricultural prices - Agricultural produce - Inputs - Tunisia*

I – Introduction

Située au nord de l'Afrique et à l'ouest du Bassin Méditerranéen, la Tunisie couvre une superficie d'environ 16 millions d'hectares. La superficie agricole utile s'étend sur 9,5 millions d'hectares, soit 59,3 % du territoire national. Les terres labourables représentent 52,6 % de la SAU (5 000 000 ha) ; le reste est couvert par les parcours steppiques et les forêts. Les zones sahariennes représentent 16,8 % de la surface totale du pays.

Le territoire tunisien se situe dans les étages bioclimatiques méditerranéens. On y distingue généralement trois zones agro-climatiques :

- le Nord : avec une superficie de 37 % de la SAU, cette zone se caractérise par un climat allant de l'humide au semi-aride supérieur (1 000 à 400 mm de précipitations annuelles). Le système de culture est à dominante polyculture-élevage ;
- le Centre : située au sud de la Dorsale, cette zone couvre 47 % de la SAU et bénéficie d'une pluviométrie moyenne allant de 200 à 400 mm/an. Les pratiques culturales sont dominées par la céréaliculture, l'arboriculture en sec et l'élevage extensif ;
- le Sud : avec une pluviométrie inférieure à 200 mm/an, cette zone s'étend sur 16 % de la SAU avec, comme principales spéculations agricoles, l'élevage sur les parcours, l'arboriculture dans les zones côtières et les oasis sahariennes.

1. L'espace agricole tunisien

Avec ses 5 millions d'hectares de terres labourables, il se répartit comme suit :

Tableau 1. Répartition des terres labourables en hectares selon les spéculations

Spéculations	Superficie en ha
Céréaliculture	1 519 250
Fourrages	291 250
Légumineuses	140 800
Cultures maraîchères	95 800
Arboriculture fruitière	1 972 800
Jachère	959 800
Autres	24 050
Superficie totale	5 003 750

Source : Annuaire Statistique Agricole 1992 (décembre 1993)

La majorité des terres labourables sont conduites en sec ; seuls 6,5 % sont irrigables, dont 25 000 ha d'oasis.

2. L'élevage

Le cheptel reproducteur se compose principalement de 380 000 vaches et génisses pleines, 3 450 000 brebis et 700 000 chèvres, auxquelles il faut ajouter environ 80 000 camelins (Tableau 1 en annexe).

Depuis 1980, le cheptel a connu peu de transformations : on peut seulement remarquer une légère tendance à l'augmentation (taux moyen de croissance de l'effectif de l'ordre de 1 à 2 % par an). L'augmentation la plus significative du cheptel est à noter chez les bovins : le nombre des vaches laitières de race pure atteint 108 000 unités en 1992, contre 80 000 en 1986, sans compter celles issues de croisements améliorateurs.

Tableau 2. Evolution des effectifs (en 1 000 unités femelles)

	1980	1981	1984	1985	1992	1993
Bovins	350	324	342	354	362	377
Ovins	2 977	2 672	3 181	3 477	3 364	3 430
Caprins	559	455	583	620	712	710

Source : Ministère de l'Agriculture

3. Les structures des exploitations

Elles ont connu peu de modifications au cours des 30 dernières années. Il y a eu toutefois augmentation du nombre total des exploitations, de 325 000 en 1961-1962 à 387 000 en 1990, soit une augmentation de 18,7 % (Tableau 1 en annexe), pour une superficie moyenne par exploitation d'environ 14 ha.

Les exploitations de moins de 5 hectares ont connu la plus grande progression, elles représentent actuellement 45 % du total et occupent seulement 8 % de la SAU. Les exploitations inférieures à 20 ha représentent, quant à elles, 86 % de l'effectif total et 41 % de la superficie totale. A l'autre extrémité, les exploitations ayant une superficie supérieure à 100 ha représentent 1 % du nombre total et 24 % de la SAU.

4. Les moyens de production

L'agriculture tunisienne a connu des transformations technologiques assez importantes pendant les trente dernières années. Elles sont exprimées par les indicateurs donnés dans le Tableau 3.

Tableau 3. Quelques indicateurs des changements technologiques dans l'agriculture

	1960-62	1969-71	1976-78	1982-84	1990
Hectares/Tracteur	n.d.	231	189	159	124
Engrais (en kg/ha)	11	23	42	60	63
Semences VHR (en qx)	n.d.	95	122 000	153 000	200 000
Désherbage céréales	n.d.	n.d.	168 000	231 000	257 000
Surf. irriguée (en ha)	50 000	120 000	156 000	184 000	255 000
Surf. arboricole (en ha)	1 300 000				1 900 000

Source : Ministère de l'Agriculture

En ce qui concerne la mobilisation des eaux, la politique hydraulique, menée depuis le milieu des années 60, a permis la mobilisation de 60 % des ressources disponibles, grâce à la construction de près de 20 barrages, 1 831 forages profonds et 222 lacs collinaires.

5. La population et l'emploi

Selon les premiers résultats du recensement d'avril 1994, la population de la Tunisie a été évaluée à 8 735 000 habitants, contre 6 966 000 en 1984. L'enquête population-emploi de 1989 donne la répartition de la population par milieu et par activité comme suit :

Tableau 4. Population et emploi par milieu

	Valeur absolue	Pourcentage
Population totale	7 909 000	
Milieu urbain	4 685 000	59,2
Milieu rural	3 224 000	40,8
Population active totale	2 360 000	
dont actifs agricoles	609 000	25,8

Source : Recensements généraux de la population (1984 et 1994)

L'évolution de la population totale, de la population active et de leur répartition par milieu et par secteur montre, qu'à partir du milieu des années 80, la population rurale est passée en dessous du seuil de 50 % et que la part de la population active occupée dans l'agriculture se rapproche de 25 %. Ceci témoigne à la fois d'une urbanisation de plus en plus forte du pays et d'une diversification du tissu économique.

6. Les indicateurs économiques

Le produit intérieur brut par habitant (Tableau 2 en annexe) est passé de 260 US \$ en 1960 à 1 552 en 1991.

La part de l'agriculture dans le PIB (Tableau 2 en annexe) est de 16 % en moyenne pour les cinq années du VII^{ème} Plan de développement économique et social (1987-91), avec des extrêmes allant de 11,8 % en 1988, année de sécheresse, à 18 % en 1991, année pluvieuse.

La valeur ajoutée de l'agriculture et de la pêche a été en moyenne, pour la même période, de 1 600 millions de dinars tunisiens (DT), soit 1 800 millions de US \$.

Pour 1992, la structure de la production agricole en valeur est présentée dans le Tableau 5.

Tableau 5. Structure de la production agricole en valeur (en millions)

	Valeur en DT	Valeur en US \$	Production en %
Produits végétaux	1 855,62	1 744,28	67,40
Produits animaux	709,85	667,26	25,78
Pêche	187,83	176,56	6,82
Total	2 753,30	2 588,10	100

Source : Annuaire Statistique Agricole, 1992

Par rapport à la population active, la valeur ajoutée de l'agriculture et de la pêche s'élève à 2 950 US \$/actif (moyenne sur cinq ans 1987-91) ; ramenée à la surface agricole utile, la valeur ajoutée agricole s'élève à 190 US \$/ha.

7. Le commerce extérieur

La balance commerciale globale de la Tunisie connaît un déficit chronique, avec un taux de couverture des exportations par les importations oscillant de 60 à 70 % entre 1980 et 1992.

Pour la même période, les échanges des produits agricoles et alimentaires contribuent pour 20 à 30 % du déficit de la balance commerciale globale, à l'exception des années 1991 et 1992. En 1991, la balance agricole et alimentaire a été, pour la première fois depuis 1974, excédentaire (taux de couverture de 118 % pour la balance agricole et alimentaire et 158 % pour la balance alimentaire). En 1992, le déficit agricole et alimentaire n'a représenté que 11 % du déficit global.

Il semble, donc, qu'une tendance à l'amélioration du taux de couverture de la balance agricole et alimentaire se dessine depuis le milieu des années 80. Cette tendance reste à confirmer car elle reste toujours dépendante des aléas climatiques et de ceux du commerce international comme le montrent les fluctuations du taux de couverture des dernières années.

Par ailleurs, si l'on considère uniquement la balance alimentaire, le taux de couverture se situe à un niveau légèrement supérieur (50 à 80 % de 1985 à 1992) avec la même tendance et les mêmes fluctuations.

Au début des années 90, comme le montrent les différents indicateurs présentés ci-dessus, l'agriculture tunisienne affiche une tendance à l'intensification et à la modernisation. Néanmoins, certains problèmes continuent à peser sur l'amélioration des performances du secteur. Ainsi, les structures agraires se caractérisent-elles par la prédominance de la petite exploitation, par le vieillissement des chefs d'exploitation et par la féminisation de la main-d'oeuvre familiale. Au niveau du processus de production, le recours aux intrants et autres moyens de production reste faible avec une absence de maîtrise de l'aléas climatique. Au niveau de l'économie globale, l'agriculture reste faiblement intégrée comme l'indique le poids des importations agricoles (consommations intermédiaires et équipement) dans la balance commerciale.

Toutefois, au regard des indicateurs de performance globale (valeur ajoutée agricole, taux de couverture de la balance alimentaire), on constate une légère amélioration, tout au moins depuis la fin des années 80. Cette tendance est le résultat d'une mutation profonde de l'ensemble de l'économie tunisienne et le fruit d'un processus de développement continu du secteur agricole sur plusieurs décennies.

Dans ce contexte, les nouvelles politiques mises en place dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) n'ont pu avoir comme impact que l'accélération de ce processus ou son infléchissement et non sa complète réorientation.

Parmi les instruments de cette nouvelle politique, les prix, les subventions et la fiscalité constituent des outils privilégiés mais souvent controversés. Notre objectif est d'analyser leur place dans la politique agricole et leur impact sur les résultats de ce secteur.

II – Objectifs et instruments de la politique agricole

1. Les objectifs de la politique agricole

L'expérience de coopérativisation forcée des années 1962-69, avait pour objectif la création des conditions nécessaires à l'accumulation primitive dans le secteur agricole. Ce but devait être atteint, d'une part, par la réforme des structures agraires (création de coopératives de production agricole : grandes unités à partir des fermes coloniales) et, d'autre part, par la modernisation de l'appareil de production.

L'abandon¹ de l'expérience du «socialisme d'Etat», en septembre 1969, et le retour à une politique libérale ont ouvert une nouvelle période où l'agriculture n'occupe plus qu'une place secondaire. Il s'agit, pour elle, de fournir des produits alimentaires à bas prix, dans le cadre d'une politique économique basée sur l'insertion dans l'économie internationale, par le biais de la sous-traitance et à la faveur des bas salaires.

Dans ce cadre, les choix, au niveau du secteur agricole, ont été marqués par la poursuite du processus de modernisation, principalement en faveur des grandes exploitations privées et étatiques (Agro-combinaats gérés par l'Office Tunisien de Développement-OTD)) et par la mise en place d'une infrastructure hydraulique pour la mobilisation de l'eau pour l'irrigation.

Afin de concilier les objectifs de disponibilité et de bas prix à la consommation des produits de première nécessité, les pouvoirs publics ont subventionné l'utilisation des intrants agricoles, ce qui devait permettre une amélioration de la productivité et justifiait donc la stagnation des prix à la production. Parallèlement, le recours à l'importation et les subventions à la consommation des produits alimentaires permettaient de compléter ce dispositif. Ceci a été rendu possible par une conjoncture favorable sur le plan interne et externe :

- la disponibilité des produits alimentaires sur le marché international à des prix proches de ceux du marché national ;
- la disponibilité financière grâce aux différentes formes de rente : pétrole, phosphate, tourisme et transfert des travailleurs émigrés ;
- la possibilité d'exportation des produits agricoles dans des conditions avantageuses : huile d'olive, agrumes, dattes, etc.

La mise en oeuvre de cette politique, au cours des années 70, a permis un développement et un début de diversification de la production agricole. Toutefois, l'écart entre l'offre et la demande en produits alimentaires n'a cessé de se creuser ; ceci en raison de la forte croissance démographique, de l'urbanisation et de l'amélioration du niveau du vie qui se sont accompagnées par une transformation du modèle de consommation alimentaire.

Cela va se traduire par un déficit de la balance alimentaire, qui devient structurel à partir du milieu des années 70, et par l'accroissement du poids des charges de la Caisse Générale de Compensation (soutien des prix des intrants agricoles et des produits alimentaires à la consommation) dans le budget de l'Etat.

Au niveau international, l'arrêt donné aux mouvements migratoires, dû à la crise qui frappe les économies occidentales et à la chute des prix des matières premières, a aggravé les difficultés liées aux choix économiques. L'épuisement de la rente (pétrolière mais aussi de transfert des tunisiens à l'étranger) se traduit alors par un début de crise des finances publiques.

Par ailleurs, l'aggravation des déséquilibres régionaux et l'accentuation de l'exode rural et du chômage, liées à l'incapacité de l'industrie à absorber le surplus de main-d'oeuvre qui quitte l'agriculture, rendent difficiles la poursuite de la même politique.

A partir du début des années 80, la politique agricole a été réorientée dans le but de maîtriser les déséquilibres sectoriels et financiers. Mais la crise va s'aggraver tout au long des cinq premières années de la décennie, ce qui conduira les pouvoirs publics, avec l'appui des institutions financières internationales, à mettre en place un Plan d'Ajustement Structurel à partir du milieu de 1986.

De ce fait, on peut considérer que la décennie des années 80 comprend deux sous-périodes :

- une première période transitoire de réajustement interne de la politique économique, avec maintien de l'intervention de l'Etat dans le fonctionnement des rouages de l'économie nationale (période du VI^e Plan) ;
- une seconde période marquée par l'application de la thérapie du PAS avec un désengagement de l'Etat et la libéralisation progressive des circuits économiques.

Dans ce cadre, les objectifs globaux de développement, tels qu'ils ont été définis par les Plans successifs sont :

- le rééquilibrage entre les secteurs et entre les régions, notamment en termes d'investissement ;
- la maîtrise de la progression de la consommation en vue de permettre la mobilisation de l'épargne ;
- l'amélioration de la balance des paiements afin de contenir l'endettement ;
- la maîtrise du problème de l'emploi afin de juguler le chômage relativement élevé, atteignant près de 14 % de la population active (voire 20 % selon certaines sources non officielles).

Avec la mise en oeuvre du PAS, la priorité sera donnée au rétablissement des équilibres macro-économiques, condition nécessaire à la régulation de l'économie nationale et à la maîtrise de la dette extérieure.

La volonté de rééquilibrage entre les secteurs économiques devait se traduire par une amélioration de la place de l'agriculture en terme d'investissement et de prix à la production. Dans ce cadre, les objectifs principaux assignés au secteur agricole étaient le rétablissement de l'équilibre de la balance alimentaire, accompagné d'un niveau de production permettant d'assurer un niveau de sécurité alimentaire acceptable pour les produits stratégiques.

La réalisation de cet objectif était liée à celle des objectifs opérationnels suivants :

- poursuivre la modernisation de l'agriculture et l'amélioration de l'efficacité des moyens de production ;
- favoriser l'émergence d'entrepreneurs agricoles à la tête d'exploitations hautement capitalistiques et mettant en oeuvre les techniques productives ;
- accroître le niveau d'investissement dans l'agriculture.

2. Les instruments de la politique agricole

La réalisation des objectifs assignés au secteur agricole est recherchée à travers la mise en place d'un ensemble d'outils et d'instruments relatifs à l'investissement public et privé, aux prix et subventions, aux crédits, aux circuits de commercialisation et aux activités de recherche, de formation et de vulgarisation.

A. La politique d'investissement

On peut noter une évolution dans la politique d'investissement en faveur du secteur agricole dont la part est passée de 12,9 % à 16,4 % des investissements globaux entre le Ve et le VI^e Plans. Cette tendance devrait se confirmer si l'on tient compte des prévisions du VIII^e Plan.

Par sous-secteur, on note l'absence de changements radicaux au niveau de la répartition des investissements au cours des trois derniers Plans (Ve, VI^e et VII^e Plans). On relève toutefois une baisse de la part de l'hydraulique agricole durant le VII^e Plan et de celle du matériel agricole qui était respectivement de 17,4 % et de 9,1 % pour les Ve et VII^e Plans, ce qui paraît d'ailleurs en contradiction avec l'objectif de modernisation de l'agriculture.

Tableau 6. Evolution des investissements dans l'agriculture (en %)

	Vème Plan	VIème Plan	VIIème Plan	VIIIème Plan*
Invest. agr./Invest. totaux	12,9	15,6	16,4	17,1
Dont				
. Hydraulique	43,6	43,1	38,3	33
. Forêt et CES	7,5	8,3	7,9	15,4
. Elevage	12	10	10,7	12,3
. Pêche	7	8,4	10,3	8,3
. Matériel agricole	17,4	14	9,1	13,3
. Arboriculture	5	7,2	11	9,6
. Etud./Recherch./Vulgarisat°	2,4	2,3	2,6	1,7
. Autres	5	6,7	9,1	6,5

* Prévision pour la période du VIIIème Plan
Source : Ministère de l'Agriculture

Il faut noter également que la part qui revient aux activités d'études, de recherche et de vulgarisation reste relativement faible, eu égard à l'effort nécessaire aux mesures d'accompagnement des transformations que doit subir l'agriculture pour relever les défis auxquels elle est soumise.

B. Le crédit et l'encouragement à l'investissement

La politique de crédit et d'encouragement à l'investissement a connu une évolution continue vers une plus grande mobilisation des ressources pour l'agriculture et vers une rationalisation du système de crédit et une séparation du social et du bancaire. On peut distinguer toutefois une première période de mise en place des instruments de cette politique et une seconde phase d'adaptation aux exigences du Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA).

La première période qui couvre le VIème Plan (1982-1986), pendant laquelle l'objectif recherché était l'émergence d'entrepreneurs agricoles (Société de Mise en Valeur Agricole-SMVA), techniciens et gros agriculteurs privés...), a vu la mise en place d'un ensemble d'instruments d'incitation à l'investissement et d'encadrement des promoteurs. Il s'est agi, en premier lieu, de la création de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) dont la mission est d'identifier, de promouvoir et de suivre la mise en place de projets d'investissement agricole.

La Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) a ensuite été créée pour la mobilisation de moyens spécifiques au financement des investissements dans le secteur agricole. Elle devait opérer parallèlement à la Banque Nationale de Tunisie (BNT) qui avait, jusque-là, la charge de la gestion du budget destiné à l'agriculture.

Toujours au début des années 80, il y a eu la promulgation du Code d'encouragement aux investissements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, octroyant des avantages spécifiques à chaque catégorie d'investisseurs agricoles.

Enfin, pour compléter cet arsenal, une loi a été décrétée pour faciliter l'accès des sociétés anonymes tunisiennes à l'exploitation des terres domaniales sous forme de locations de longue durée. La possibilité de participation de capitaux étrangers est ainsi admise sous la forme de participation au capital de ces sociétés.

Parallèlement, la politique d'encouragement à la modernisation des petites et moyennes exploitations a été renforcée notamment par la création d'offices régionaux de mise en valeur des périmètres irrigués. Leur intervention, sous forme de crédits en nature et d'assistance aux agriculteurs, a permis le développement de l'agriculture irriguée (cultures sous serre, arboriculture, etc.).

Tableau 7. Résultats de la politique de crédit

Sources de crédit	V ^{ème} Plan	VI ^{ème} Plan	VII ^{ème} Plan	VIII ^{ème} Plan*
Budget de l'Etat	75,00	70,40	66,00	53,00
Crédit bancaire	16,50	17,10	16,50	26,90
Autofinancement	8,50	12,50	17,50	20,20
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

* Prévission pour le VIII^{ème} Plan
Source : Ministère de l'Agriculture

Par rapport à la situation, à la veille du VI^{ème} Plan (1982-86), qui se caractérisait par la faiblesse de la contribution des entreprises privées sous forme d'autofinancement et par la prédominance de l'intervention de l'Etat, la politique de crédit et d'encouragement à l'investissement a eu comme impact une augmentation significative de la part des entreprises privées dans le financement des investissements du secteur agricole. Cependant, elle ne semble pas avoir réussi à mobiliser le secteur bancaire.

Au vu de ces résultats et dans le cadre du PASA, une réforme du système du crédit et de la politique d'encouragement à l'investissement a été initiée, dès le début du VII^{ème} Plan (1987-1991). Elle avait pour objectifs d'augmenter le nombre d'agriculteurs éligibles au crédit (rééchelonnement ou annulation des créances) et d'accroître le taux de recouvrement, d'inciter les banques à une plus grande participation dans les fonds destinés à l'agriculture et de relever, donc, la part des investissements privés et du secteur bancaire dans le financement du secteur agricole.

Cette réforme s'est concrétisée par la promulgation, en 1988, d'un nouveau code d'investissement qui prévoit le renforcement des avantages et des incitations à l'investissement pour les différentes catégories de promoteurs et l'élargissement de ces avantages aux services pour l'agriculture. On note également l'unification des systèmes bancaires avec la fusion de la BNDA et de la BNT en une seule banque, la Banque Nationale Agricole (BNA), en 1989, ainsi qu'une harmonisation des conditions de crédit entre les différentes sources, en même temps que la suppression des offices et, donc, de leur intervention par les crédits en nature.

Malgré ces multiples réformes et les incitations qu'elles renferment, le résultat reste modeste :

- l'accès au crédit des agriculteurs reste faible puisque seulement 15 % des exploitants en bénéficient ;
- la participation des banques sur fonds propres demeure limitée avec une contribution de 9 % de l'ensemble des crédits au secteur.

La faiblesse de ces résultats témoigne ainsi de la permanence des contraintes qui entravent le développement de l'agriculture. On peut citer entre autres :

- le morcellement des structures foncières ;
- le risque lié à l'activité agricole, dans un contexte dominé par les aléas (climatiques, économiques, etc.), en l'absence d'un système d'assurance et régulateur ;
- la faiblesse de la rentabilité du secteur, en relation avec le faible taux de protection par rapport aux autres secteurs de l'économie.

Une nouvelle réforme visant la suppression du soutien budgétaire au crédit contrôlé et subventionné ainsi que la réduction de l'écart entre le taux d'intérêt agricole et le taux d'intérêt du marché va aboutir, en janvier 1994, à un code unique d'incitation à l'investissement où l'agriculture occupe une place à part et qui tient compte des spécificités de ce secteur.

Ce nouveau code traduit la philosophie générale du PAS. Il met en avant la rentabilité et la viabilité dans le financement des exploitations ; il cherche à améliorer le rythme et le taux de recouvrement par une séparation nette entre la dimension économique et le rôle social de l'Etat. Dans le cadre du renforcement des mécanismes du marché financier, on assiste aussi au démantèlement des bonifications du taux d'intérêt telles qu'elles étaient pratiquées auparavant.

Ce code distingue encore trois catégories d'investissement parmi les exploitations viables. Celles considérées comme étant non viables seront prises en charge par des fonds spéciaux de développement et les crédits leur seront attribués par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales (ONGs). Pour les exploitations viables, les catégories sont les suivantes :

- catégorie A : les petits agriculteurs qui bénéficient d'une subvention d'investissement de 25 % du montant global de l'investissement ;
- catégorie B : les agriculteurs moyens qui bénéficient d'une subvention de 15 % ;
- catégorie C : les grands investisseurs dans l'agriculture et les services qui ne bénéficient d'aucune subvention.

Par ailleurs, les catégories B et C bénéficient d'une prime d'investissement et d'une prime accordée au titre de participation de l'Etat aux frais d'études. Au titre de l'encouragement au développement régional, des primes additionnelles sont attribuées aux investisseurs dans les régions difficiles.

C. La politique de commercialisation

Jusqu'à l'entrée en application du PASA, dont l'un des objectifs est la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, la politique de commercialisation des produits agricoles se caractérisait par deux aspects :

- au niveau des prix, deux types de prix : les prix administrés et les prix libres ou de marché ;
- au niveau des structures de commercialisation, la coexistence, selon les produits, d'organismes d'Etat qui bénéficiaient d'un certain monopole et de structures privées de commercialisation.

Les prix administrés concernaient les produits alimentaires de base destinés à la consommation intérieure, tels que les céréales, le lait, la viande, la betterave sucrière, etc. Mais cette catégorie couvrait aussi des produits destinés à l'exportation tels que les dattes, l'huile d'olive, le vin, etc.

La gestion administrative de ces prix était exercée par le biais d'organismes étatiques et para-étatiques tels que les offices (Office National de l'Huile, Office des Céréales, Office du Vin, etc.) et des sociétés para-étatiques (la STIL, El Louhoum, STS, etc.).

Des organisations interprofessionnelles ou coopératives participaient également à l'encadrement de ces produits (GIL, GIAF, GID, COCEBLE, UCCVT, etc.). L'intervention de ces organismes s'opérait à la fois au niveau de la collecte de la production nationale et à celui de l'importation sur les marchés internationaux.

Ainsi l'Office des Céréales (OC) exerçait, au niveau de l'importation, un monopole complet et contrôlait donc 100 % des importations du pays. Sur le marché intérieur, l'OC, en collaboration avec les coopératives centrales, collectait entre 30 et 40 % de la production nationale selon les années. L'office, avec ses représentations régionales et locales, assurait par la suite l'approvisionnement du marché et des industriels.

Dans le cas des huiles, l'Office National de l'Huile (ONH) exerçait un monopole sans partage «des achats à la production de l'huile d'olive, des huiles de grignon, de leur exportation, de l'importation des huiles végétales comestibles et des huiles industrielles pour la savonnerie et de la vente au stade de gros, sur le marché intérieur, de l'huile d'olive et des huiles végétales comestibles» (Sethom, 1992).

Contrairement aux céréales, où la collecte auprès des producteurs se faisait directement par les organismes étatiques, la collecte des olives et leur transformation étaient entre les mains d'opérateurs privés qui livraient leur production en huile à l'ONH.

Cette organisation du commerce des produits agricoles a permis à l'Etat de contrôler la plus grande partie du marché pour les produits de base et ceux destinés à l'exportation (jusqu'à 100 % pour certains produits) et de pouvoir ainsi mettre en oeuvre une politique de prix en cohérence avec les choix et les objectifs de la politique économique, présentés précédemment.

Les prix libres concernaient, quant à eux, principalement le secteur des fruits et légumes et les produits de la pêche. Il a été élargi, depuis la fin des années 70, à d'autres secteurs tels que ceux de la viande de volaille, de la viande ovine, etc.). Dans ce cas, c'est la loi du marché qui orientait les prix des différents produits. Néanmoins, l'Etat intervenait principalement, en cas de pénurie, par l'importation pour contenir la hausse des prix et pourvoir à un approvisionnement régulier du marché. Son intervention pouvait aussi prendre la forme de fixation de prix plancher ou d'intervention pour la sauvegarde du revenu des producteurs.

Dans le cadre de l'application du PAS, des mesures d'ordre institutionnel et réglementaire ont été prises pour la libéralisation du commerce sur le marché intérieur et pour les échanges avec l'extérieur.

Il s'agit de la suppression progressive de certains monopoles dont bénéficiaient certains offices et sociétés para-étatiques et, cela, au niveau de la collecte, de la commercialisation, de l'exportation et de l'importation (exemples : libéralisation de l'exportation de l'huile d'olive et des dattes, de la collecte et du stockage des céréales, de l'importation du lait, etc.). Cela concerne aussi la libéralisation des prix sur le marché intérieur avec, toutefois, le maintien d'un certain niveau de protection des produits nationaux. Parallèlement, des mesures ont été prises pour la simplification des procédures d'importation et pour le soutien de l'exportation (création d'une compagnie d'assurance pour l'exportation et d'un fonds de promotion des exportations). La dévaluation du dinar peut aussi être considérée comme un élément de renforcement de la compétitivité des produits tunisiens sur le marché extérieur.

L'adhésion de la Tunisie au GATT, en 1990, et sa participation aux négociations, puis à la signature des accords de l'Uruguay Round, en avril 1994, à Marrakech, devraient amener les pouvoirs publics à accélérer les mesures de libéralisation et de déréglementation des circuits de commercialisation.

Le résultat de cette politique fait qu'à la fin de l'année 1994, 87 % des prix à la production et 70 % des prix à la distribution sont régis par les mécanismes du marché. La libéralisation a concerné aussi 87 % des importations depuis la fin janvier 1994.

III – Les politique de prix, de subvention et la fiscalité

Nous avons vu plus haut que la crise du secteur agricole, dans un contexte lui-même marqué par une crise globale des finances publiques, a conduit à une réforme de la politique agricole dont le volet «prix et subventions» occupe la première place.

Ainsi, à partir de 1980, on peut distinguer une première période de valorisation des prix des produits agricoles, avec maintien des subventions aux intrants et à la consommation, et une seconde période marquée par la mise en application du PASA qui visait la vérité des prix et leur alignement sur les prix internationaux non subventionnés ainsi que la suppression progressive des subventions.

Cet objectif de lier directement les prix intérieurs aux prix internationaux devait être atteint en fixant les prix intérieurs par l'utilisation d'une moyenne mobile sur quatre ans des prix FOB, majorés des frais d'approche et d'un droit de douane de 15 % (Ministère de l'Agriculture, 1988). Toutefois, cette politique a été mise en oeuvre de façon différente selon les groupes de produits.

1. Les prix et les subventions aux produits agricoles

A. Les prix à la production

Nous avons choisi de traiter des prix de quatre types de produits : des produits de base (céréales et lait), des produits d'exportation (huile d'olive et dattes), des produits animaux destinés en priorité au marché local (viande bovine et de volaille) et des produits industriels (tomate, betterave à sucre)

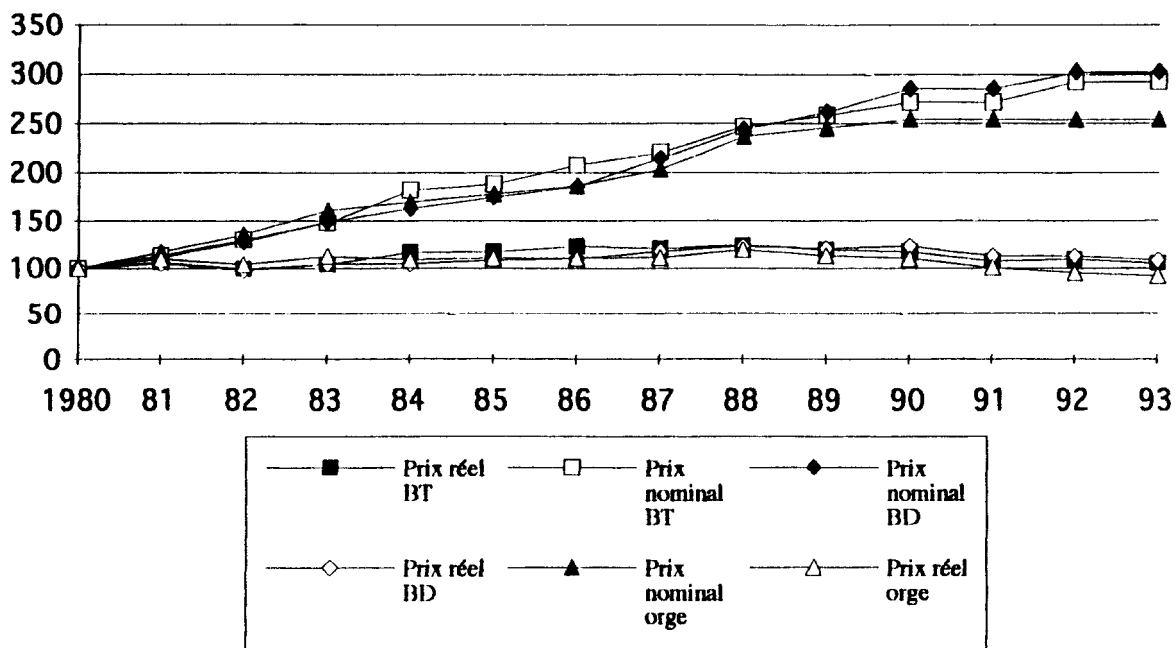
a) Les produits de base

Les céréales sont au centre de la politique de prix, tant par leur place dans la ration alimentaire humaine et comme aliment du bétail, que par leur poids dans les dépenses de compensation. Ainsi, après la

décennie 70-80 qui a souvent été décrite comme celle des prix à la production stagnants pour l'ensemble des céréales, la période que nous étudions (80-93) a été, au contraire, celle de l'augmentation des prix des céréales et de leurs dérivés.

L'évolution des prix nominaux à la production (en indice) montre l'existence de deux périodes : avant 1986, l'augmentation des prix à la production reste faible, puis, de 1986 à 1990, la hausse des prix s'est faite à un rythme plus élevé. Depuis 1991, on constate une stabilisation des prix à la production. Ce phénomène est encore plus accentué pour l'orge dont le prix à la production a été maintenu constant depuis 1990 (au niveau de 15 DT/quintal)² (Figure 1).

Figure 1. Evolution des prix à la production des céréales en indices (blé tendre, blé dur et orge)



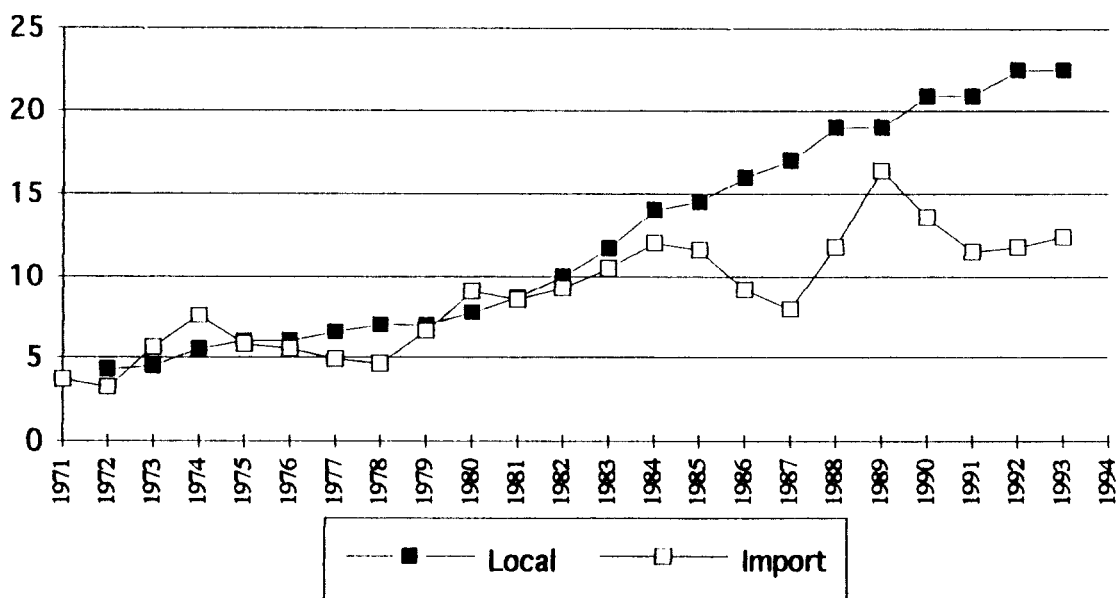
Par ailleurs entre les trois céréales, c'est toujours l'orge qui a bénéficié des prix à la production les plus bas. Cette différence s'est accentuée tout au long de la période étudiée : de 1980 à 1993, le rapport du prix du blé dur sur celui de l'orge est passé de 1,45 à 1,73.

L'évolution des prix nominaux à la production n'est pas confirmée par celle des prix réels. En effet, comme le montre la Figure 1 des prix réels en indices, nous avons une représentation en droite parallèle à l'axe des abscisses. Ceci traduit une augmentation des prix en termes réels qui couvre au mieux l'augmentation du coût de la vie. Mais, plus encore vers la fin de la période (à partir de 1990-91), on assiste à une régression de l'indice de prix réel pour les trois céréales.

Dans le cas des céréales, l'existence d'une importation régulière pour compléter l'approvisionnement du marché local, tant pour la consommation humaine que pour l'alimentation du cheptel, permet de comparer les prix à la production (coût d'approvisionnement sur le marché local) avec le coût de l'approvisionnement sur le marché international. Cette comparaison permet alors d'avoir une indication sur le taux de protection de la production nationale ou, plus simplement, cette différence peut être considérée comme une subvention aux producteurs.

On peut distinguer deux périodes pour le blé tendre (Figure 2). De 1980 jusqu'à 1985, les prix à l'importation sont supérieurs ou égaux aux prix locaux : cela correspond alors à un prélèvement sur la production locale. A partir de 1986, le rapport de prix s'inverse en faveur de la production locale, qui devient ainsi relativement protégée et qui bénéficie d'une subvention par rapport aux produits importés.

Figure 2. Comparaison des prix à la production et à l'importation pour le blé tendre



La comparaison du prix unique de cession aux transformateurs (minoteries ou industries d'aliments de bétail) avec le prix de revient permet, à son tour, de faire une première estimation de la subvention à la consommation. D'autres subventions, tout au long de la filière de transformation, peuvent être ajoutées au bénéfice du consommateur.

La subvention effective, versée à l'Office des Céréales qui a le monopole d'importation, de collecte et de distribution des céréales, est passée de 19 à 197 millions de DT de 1980 à 1992.

Entre 1979 et 1991, la répartition de cette subvention entre céréales locales et céréales importées était la suivante (la subvention au stade de la transformation n'a pas été prise en compte).

Tableau 8. Répartition de la subvention céréales locales et céréales importées

	1979	1982	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Céréales importées	85,2	79,5	40,7	55,3	68,0	78,0	92,7	50,0	23,7
Céréales locales	14,8	20,5	59,3	44,7	32,5	22,0	7,3	50,0	76,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

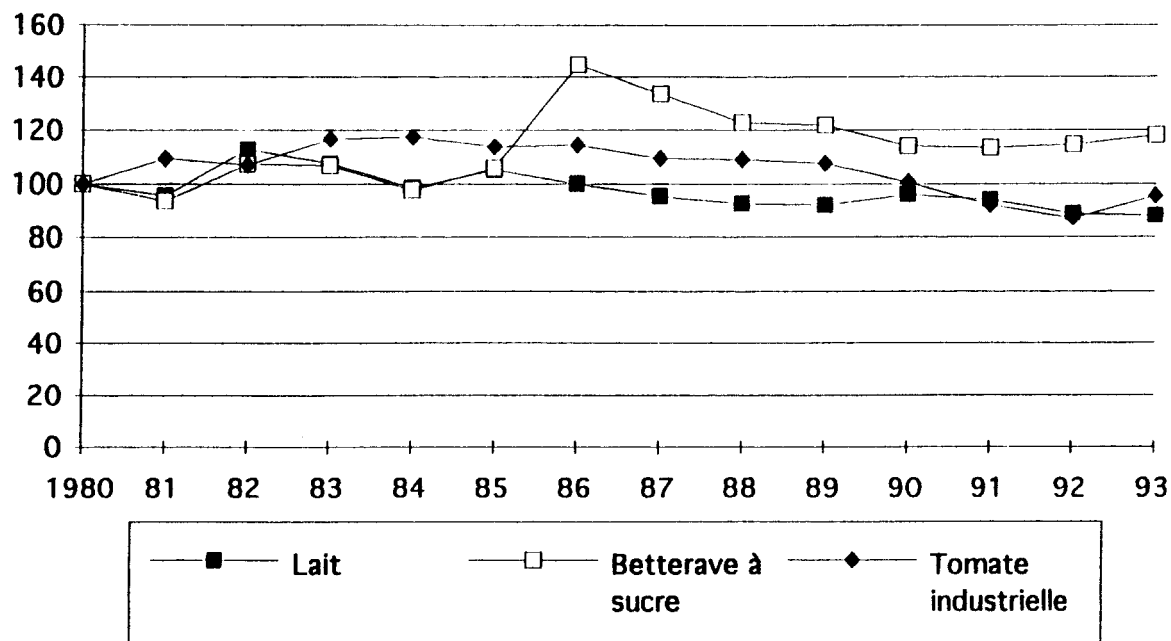
Source : Office des Céréales

Cette variation dépend à la fois du prix des céréales importées et de la part de la couverture des besoins des céréales locales et de celles importées. Il faut noter enfin que le maïs destiné à l'alimentation animale n'est plus subventionné depuis 1992 (la part de la subvention était encore de 30 % en 1991).

Enfin, il faut signaler que le recours à l'importation de quantités importantes de maïs et de tourteau de soja constitue un élément important de la politique d'approvisionnement du marché en aliment de bétail. Le prix de ces produits sur le marché international, son évolution ainsi que celle des quantités importées montre à quel point la Tunisie peut être vulnérable sur ce plan.

Pour le lait, la situation fortement déficitaire de la Tunisie (environ 60 % de couverture de la demande) explique les fortes augmentations des prix à la production, qui ne seront pas entièrement répercutées à la consommation grâce au recours à la subvention qui couvre encore 35 % du prix de revient en 1991 et 13 % de l'ensemble des subventions à la consommation en 1992. Toutefois, en termes réels, cette augmentation ne semble pas compenser l'augmentation du coût de la vie. Ainsi et à partir de 1986, l'indice de prix réel est en régression pour se situer à 88 % en fin de période (Figure 3).

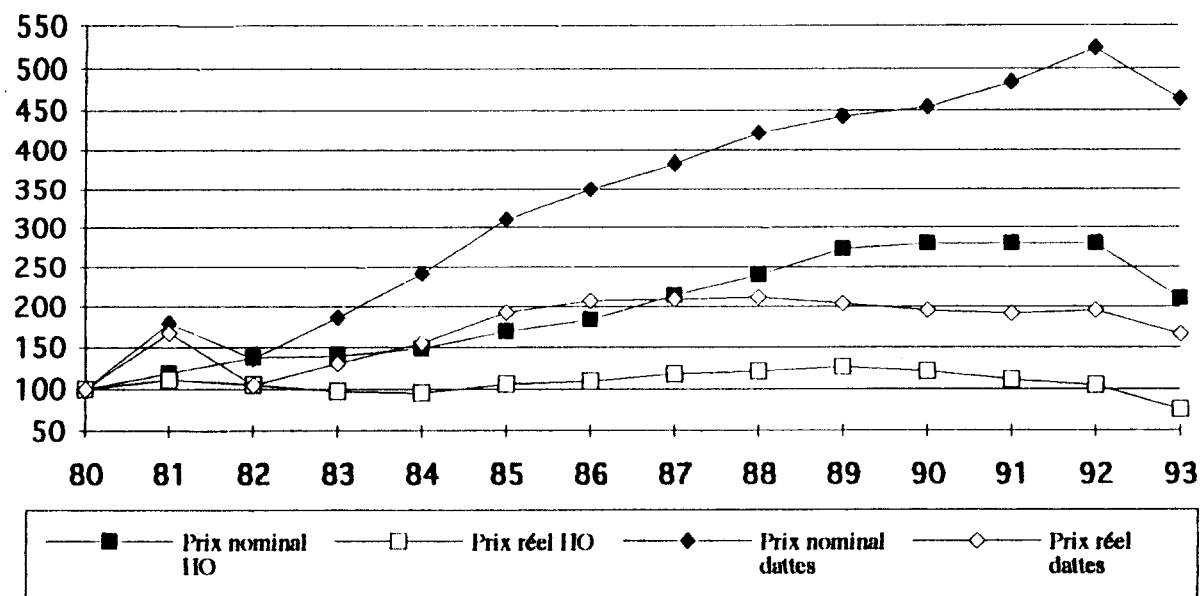
Figure 3. Evolution des prix réels à la production en indices (lait, betterave à sucre, tomate industrielle)



b) Les produits d'exportation

Les prix nominaux à la production des dattes et de l'huile d'olive ont connu, à l'image des prix des autres produits, une augmentation tout au long de la période considérée. Toutefois, on constate une légère différence entre les deux produits, notamment en considérant les prix réels (Figure 4).

Figure 4. Indices des prix à la production des produits de l'arboriculture (huile d'olive, dattes)



Pour les dattes, après une période de croissance de l'indice des prix réels (base 100 en 1980) jusqu'à 1988, la période suivante connaît une légère régression des prix en termes réels. Cette baisse des prix vient essentiellement d'une déréglementation des circuits de commercialisation, avec notamment la suppression du monopole de la STIL à l'exportation, monopole qu'elle exerce par l'intermédiaire de sa filiale, la SODAL, qui gère, en plus, d'importantes superficies en plantation de palmiers dattiers. Elle ne reflète pas la situation de saturation du marché à l'exportation de la datte, marché qui, par ailleurs, est en expansion régulière et qui a augmenté de 13 200 tonnes, en 1980, à 22 000 tonnes, en 1994, alors que la part de production exportée est passée de 28 % à 23 %.

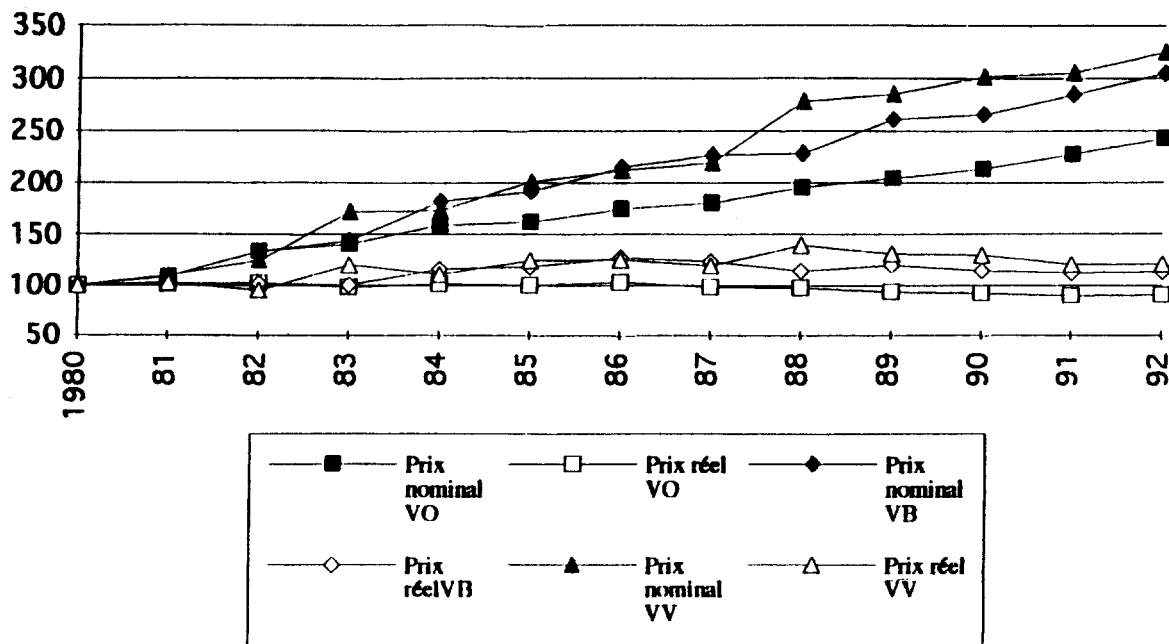
En ce qui concerne l'huile d'olive, l'évolution, quoique analogue, présente certaines différences. Ainsi, après une forte croissance des prix nominaux de 1980 à 1989 (notamment en 1987, 1988 et 1989, suite à la dévaluation du DT et la reconduction des accords avec la CEE qui prévoyaient un contingent de 46 000 tonnes d'exportation à prix préférentiel), les prix à la production ont été maintenus constants pendant trois campagnes, pour connaître ensuite une réduction de près de 25 % pour la campagne 1993-94. En terme réels, la régression des prix a commencé depuis 1989. Cette régression est à mettre en relation avec une succession de bonnes récoltes qui ont mis en lumière les limites de la politique des pouvoirs publics envers ce secteur. En effet, la politique de rente qui consistait à encourager l'exportation et la substitution, au niveau de la consommation domestique, de l'huile d'olive par les huiles de graines, moins chères sur le marché international, et l'attribution à l'ONH du monopole de commercialisation ont montré l'incapacité à élargir les débouchés et à s'affranchir du contingent d'écoulement à prix préférentiel sur le marché commun européen. La situation de surproduction ainsi créée, par suite de la faiblesse de la demande intérieure³, s'est traduite par des problèmes de gestion des stocks d'huile d'olive et a justifié la répercussion de ces difficultés sur le producteur avec une décision de baisse conséquente des prix à la production. Dans le même temps et en vertu de la politique d'ajustement, il a été aussi décidé la libéralisation de la commercialisation et de l'exportation de l'huile d'olive à partir de 1993.

La libéralisation de la commercialisation de ces deux produits, qui a été accompagnée par une baisse des prix à la production, a montré la primauté donnée aux prix par rapport aux autres actions d'encadrement et de prospection de nouveaux marchés. Elles ont mis à nu la difficulté de mise en place d'une régulation par la négociation entre les différents partenaires ainsi que le poids de l'Etat dans la gestion des conflits d'intérêts.

c) Les produits animaux

L'évolution des prix nominaux des trois produits objets de notre analyse (viandes ovine, bovine et de volaille) est relativement identique, avec une progression régulière des prix entre 1980 et 1992 (Figure 5).

Figure 5. Indices de prix à la production des produits animaux (viandes ovine, bovine et de volaille)



Ainsi, par exemple, pour les viandes ovines, l'indice des prix nominaux passe de 100 en 1980 à 242 en 1992. En ce qui concerne la viande bovine et de volaille, l'évolution est plus importante puisque l'indice passe de 100 à plus de 300 pour la même période. Par contre, en termes réels, les prix des deux premiers produits restent constants tout au long de la première moitié de la période considérée, puis régressent de 1987 à 1992 (indice 90 en 1992 pour la viande ovine).

Pour les viandes bovine et de volaille, l'indice des prix réels a enregistré une légère progression, notamment dans la première moitié de la période. Ceci peut être mis en relation avec le rôle des organisations interprofessionnelles dans la défense des producteurs, notamment dans le cas de la viande de volaille dont les prix se maintiennent en terme réel à un niveau assez correct.

d) Les produits industriels

L'évolution des prix de la tomate industrielle et de la betterave à sucre montre la même courbe générale avec une première période, de 1980 à 1986, d'augmentation des prix à la production en terme nominal et en termes réels. Elle est alors suivie d'une seconde période où l'augmentation des prix nominaux devient faible et ne couvre plus l'augmentation du coût de la vie (Figure 3).

Toutefois, l'augmentation enregistrée pour la betterave sucrière est plus élevée avec un indice de 144, en 1986, en prix réel. Pour cette production, il faut en fait comparer les prix à la production et les prix sur le marché international du sucre, ce qui devrait nous permettre de mettre en évidence le niveau de protection de la betterave produite localement et le niveau de subvention que reçoivent les producteurs tunisiens. Cette comparaison montre que le sucre tunisien est acheté aux producteurs (sous forme de betterave) à un prix 4 fois supérieur à celui du marché international (Tableau 10).

Pour la tomate industrielle, les prix réels ont été inférieurs à ceux pratiqués en 1980 et, cela, à partir de 1991. On peut signaler que dans le cas de la tomate fraîche, destinée à la consommation directe, les prix moyens de gros, bien qu'ils aient eu aussi une tendance à la baisse depuis 1986, restent supérieurs à leur niveau de 1980 pour toute la période (en termes réels).

Pour la période 80-89, la fixation des prix à la production de la tomate industrielle par les pouvoirs publics a été en défaveur des agriculteurs comparativement aux prix du marché de la tomate fraîche. La libéralisation, amorcée à partir de 1990, n'a pas amélioré la situation des agriculteurs puisque les prix n'ont pas connu d'augmentation depuis. Cela va alors aboutir à un conflit dans certains bassins de production, entre producteurs et transformateurs, ce qui a conduit les pouvoirs publics à intervenir de nouveau pour fixer un prix de référence à la production et inciter les parties prenantes à l'établissement de contrats de production⁴.

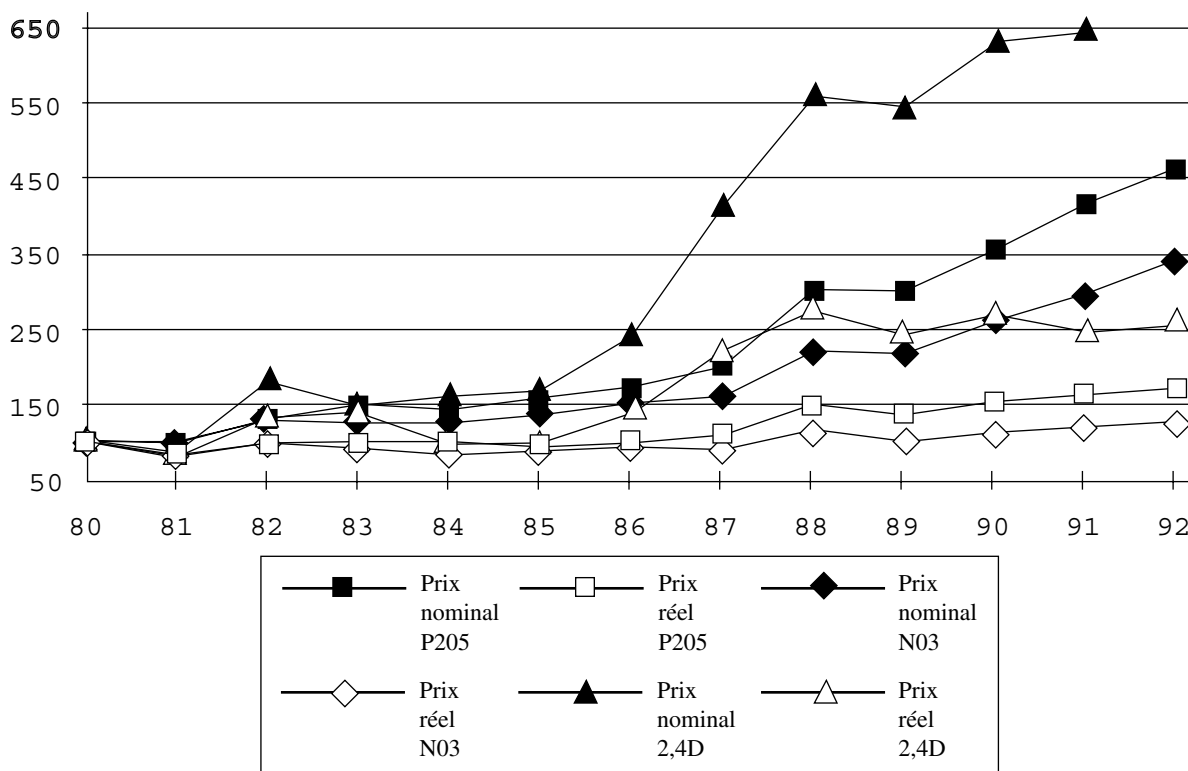
Malgré les objectifs de libéralisation, la politique des prix à la production reste marquée par la forte intervention de l'Etat pour orienter la production, privilégier la consommation intérieure de produits locaux, tels que les céréales, ou pour réguler les relations entre les différents partenaires dans la gestion des filières (cas des dattes, des produits avicoles, ...). La gestion des prix des intrants est, elle aussi, marquée par le même interventionnisme.

B. Les prix et les subventions des intrants

Contrairement à la décennie précédente où les prix de la plupart des intrants avaient connu une grande stabilité⁵, la période étudiée (80-93) va connaître une évolution rapide des prix des intrants. Toutefois, par le jeu du maintien des subventions à un niveau minimum entre 1981 et 1988, cette augmentation va être modérée, au début, et s'accroître par la suite (Figure 6).

Globalement, on peut donc distinguer une première période de 1980 à 1988/89 où l'augmentation des prix des intrants a été relativement faible, suite au maintien des subventions, la mise en application du PASA ayant été retardée dans son volet suppression des subventions aux intrants en raison de la sécheresse qui a caractérisé les campagnes 1987/88 et 1988/89. En termes réels, cela va se traduire par une stagnation des prix, voire par une baisse, certaines années et pour certains intrants. En effet, avec la mise en oeuvre du PASA, l'augmentation des prix des intrants va être plus significative, tant en termes nominaux, qu'en termes réels, ce qui correspond à la suppression progressive des subventions. A titre d'exemple, pour les engrais chimiques, l'évolution de l'indice des prix nominaux pour les phosphates passe de 100 à 173 de 1980 à 1986 (soit de 100 à 102 en termes réels), puis à 461 en 1992 (soit 172 en termes réels). On observe la même évolution pour l'ammonitrite et le 2.4 D, le désherbant le plus utilisé pour les céréales.

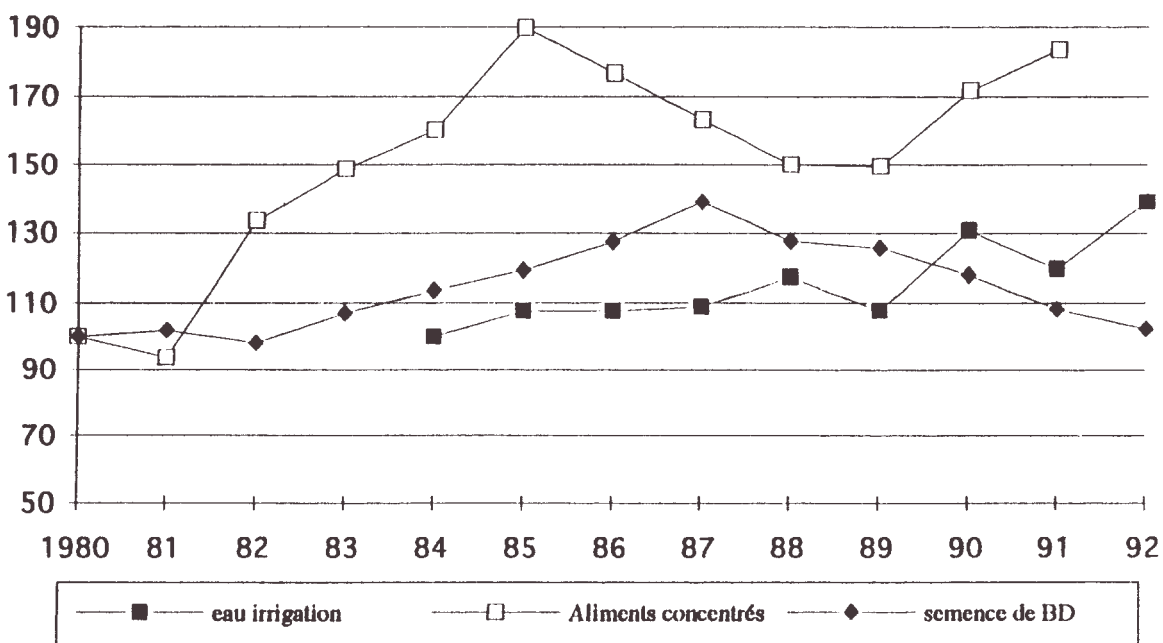
Figure 6. Indices des prix des intrants (P2O5, NO3 et 2.4 D)



En ce qui concerne la mécanisation, entre 1984 et 1992, l'augmentation a été régulière, l'indice des prix nominaux est passé de 100 en début de période à l'indice 208 et 270 en 1986 et 1992, soit en termes réels à 121 et 157.

Le secteur irrigué (notamment les cultures maraîchères) a été touché par la hausse des prix des intrants d'une façon générale et par celle des intrants spécifiques tels que l'eau d'irrigation ou les semences maraîchères. Ainsi, entre 1984 et 1992, le prix de l'eau à l'irrigation est passé de 0,018 DT le m³ à 0,043 DT, soit un indice 240 (base 100 en 1984) en termes nominaux et 140 en termes réels (Figure 7).

Figure 7. Prix réels des intrants en indices (eau d'irrigation, semence de blé dur et aliments concentrés)



Pour les semences de tomate, cette évolution s'est traduite par un indice de 333 pour les prix nominaux, soit 124 en termes réels (base 100 en 1980).

En ce qui concerne les aliments de bétail et contrairement aux autres intrants, la suppression progressive des subventions à partir du début des années 80 (après une décennie de prix constants de 1971 à 1981) s'est traduite par une hausse continue des prix qui sont passés de 48 400 DT/tonne à 224 720 DT/tonne en 1991, soit un indice de 464 en termes nominaux et de 183 en termes réels (Figure 7).

Le Tableau 9 donne, pour certains intrants, la subvention par produit, en pourcentage du prix de revient.

Tableau 9. Subvention par produit en pourcentage du prix de revient

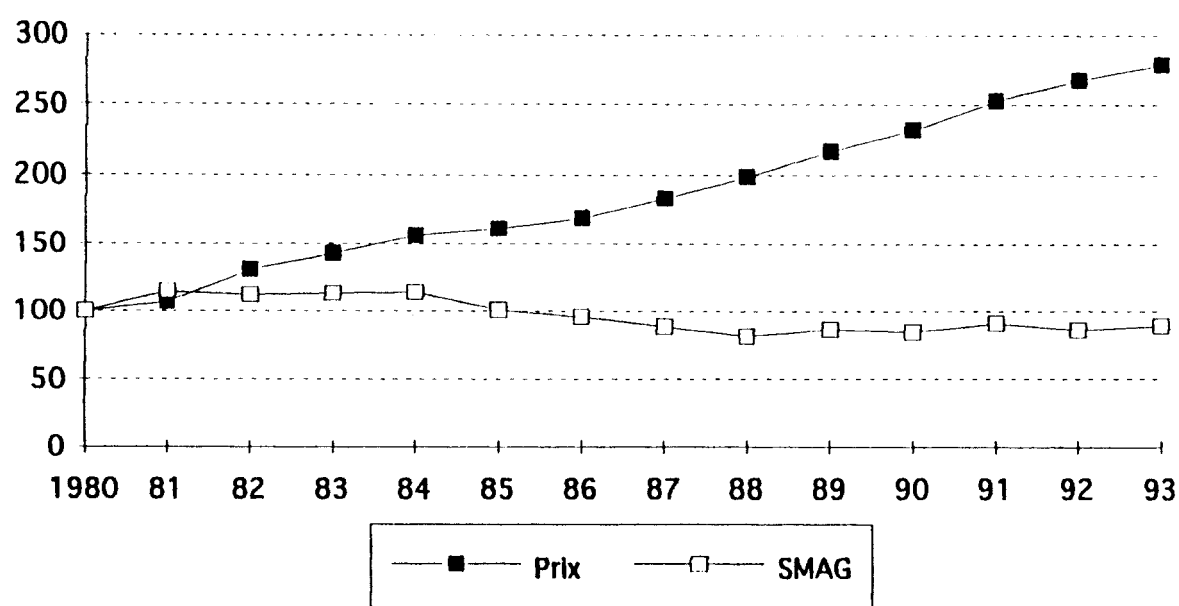
Années	Ammonitre	Super 45 %	Maïs	Orge importé	Tourteau de soja
1980	59,6	-	60,5	67,0	57,0
1981	59,6	48,0	70,3	24,0	65,0
1982	51,9	65,0	49,4	-	42,0
1983	56,8	55,0	10,0	5,0	8,0
1984	50,3	56,0	-	-	-
1985	45,4	54,0	-	-	-
1986	40,7	56,0	21,5	16,9	26,2
1987	30,5	46,0	9,1	32,3	24,8
1988	23,6	40,7	20,5	35,0	53,0
1989	34,3	48,0	42,9	40,4	55,0
1990	24,8	39,0	29,4	33,0	25,0
1991	23,8	35,0	29,8	32,0	15,5

Source : Ministère de l'Agriculture

C. Les prix et les subventions à la consommation

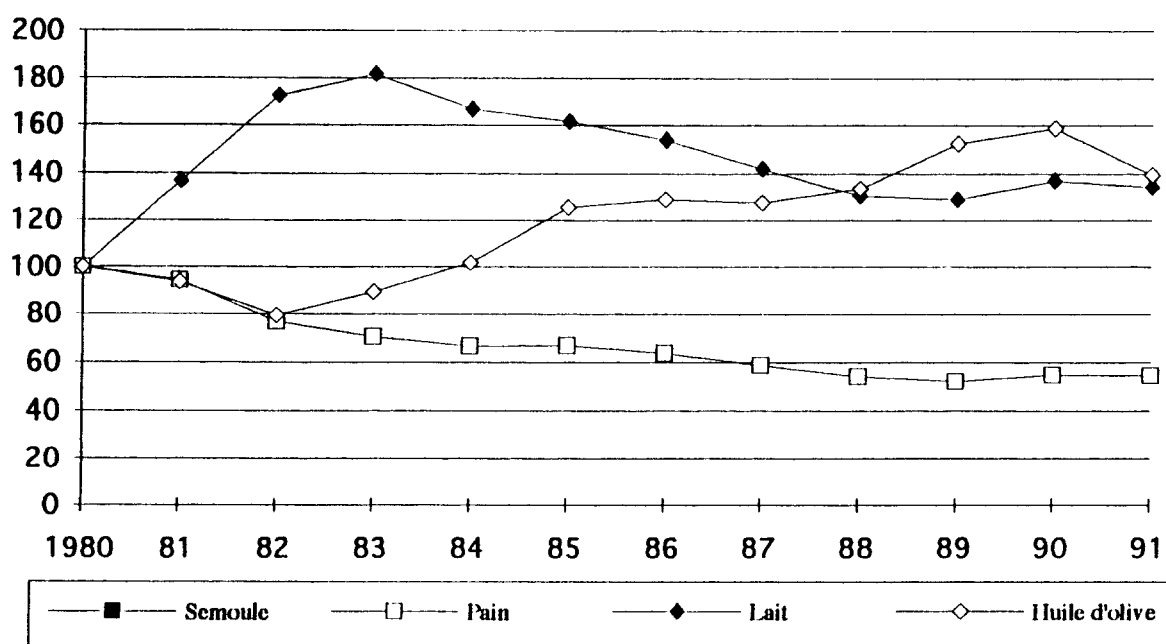
En ce qui concerne la politique des prix à la consommation, on peut distinguer trois groupes de produits alimentaires parmi ceux que nous avons étudiés. Cette répartition renvoie à la nature d'évolution des prix, au niveau d'encadrement et de politique commerciale. Cela tient aussi à la place qu'occupent ces produits dans l'alimentation du tunisien moyen et à son pouvoir d'achat (Figure 8 et Tableau 3 en annexe).

Figure 8. Evolution des prix à la consommation et du SMAG en indices



Le premier groupe est formé par les produits d'alimentation de base, à savoir le pain, la semoule, le sucre et les huiles de graine (Figure 9). Ces produits, dont les prix à la consommation sont fortement encadrés et qui continuent à bénéficier de la subvention de la Caisse Générale des Compensations (CGC), ont vu leurs prix progresser de manière très lente et, en tout cas, à un taux inférieur à celui de l'indice général des prix à la consommation. Ainsi, l'indice des prix nominaux n'a atteint que 140 pour le pain et la semoule en 1991, celui des prix réels est descendu à 50 pour les deux produits. Cette évolution a été obtenue grâce à une forte intervention de l'Etat par le biais de la CGC puisque, en 1991, pour la semoule, la subvention représentait encore près de 50 % du prix de revient et, pour le blé dur livré au transformateurs, elle atteignait 34 %.

Figure 9. Evolution des prix réels à la consommation (semoule, pain, lait et huile d'olive)



Pour le sucre et l'huile, la subvention représente, en 1991, respectivement 9,4 % et 12 % des dépenses totales de la Caisse. On peut, d'autre part, noter que, dans le cas du sucre local, la part de la subvention (subvention sur le prix de revient) est de 65 %, en 1991, alors que celle du sucre importé est de l'ordre de 5,5 % pour la même année (Tableau 10).

Tableau 10. Subvention à la consommation par produit (en % du prix de revient)

Année	Semoule	Gros pain	Lait	Sucre importé	Sucre local
1986	42	36	34	7	80
1987	44	34	34	7	76
1988	48	37	37	0	71
1989	44	44	42	11	75
1990	51	40	39	21	75
1991	48	34	35	6	65

Source : Ministère de l'Agriculture

Le second groupe de produits est composé de produits alimentaires dont l'évolution des prix à la consommation a été la plus forte avec des indices qui se situent à environ 140 en termes réels, en 1991. Ce groupe est formé des produits de consommation de base dont les prix continuent à être relativement encadrés et sont par ailleurs reliés au marché international du fait des importations de complément ou de la priorité donnée à l'exportation. Il s'agit, dans le premier cas, du lait et de la viande bovine (Figures 9 et 10) et, dans le second cas, de l'huile d'olive et des dattes (Figure 11). L'évolution des prix reflète aussi des situations de marché différentes où interviennent à la fois des aspects d'offre et de demande sur le marché intérieur et de situation sur le marché extérieur. Ainsi, dans le cas de l'huile d'olive, le prix est tiré à

la hausse par le prix préférentiel d'entrée sur le marché commun d'un contingent annuel de 46 000 tonnes. Les marchés du lait et de la viande sont régulés, eux, par le recours à l'importation pour assurer un approvisionnement correct du marché local qui n'est couvert par la production locale qu'à concurrence de 60 % pour le lait et de 80 à 90 % pour la viande bovine.

Figure 10. Prix réels à la consommation en indices (viandes ovine, bovine et de volaille)

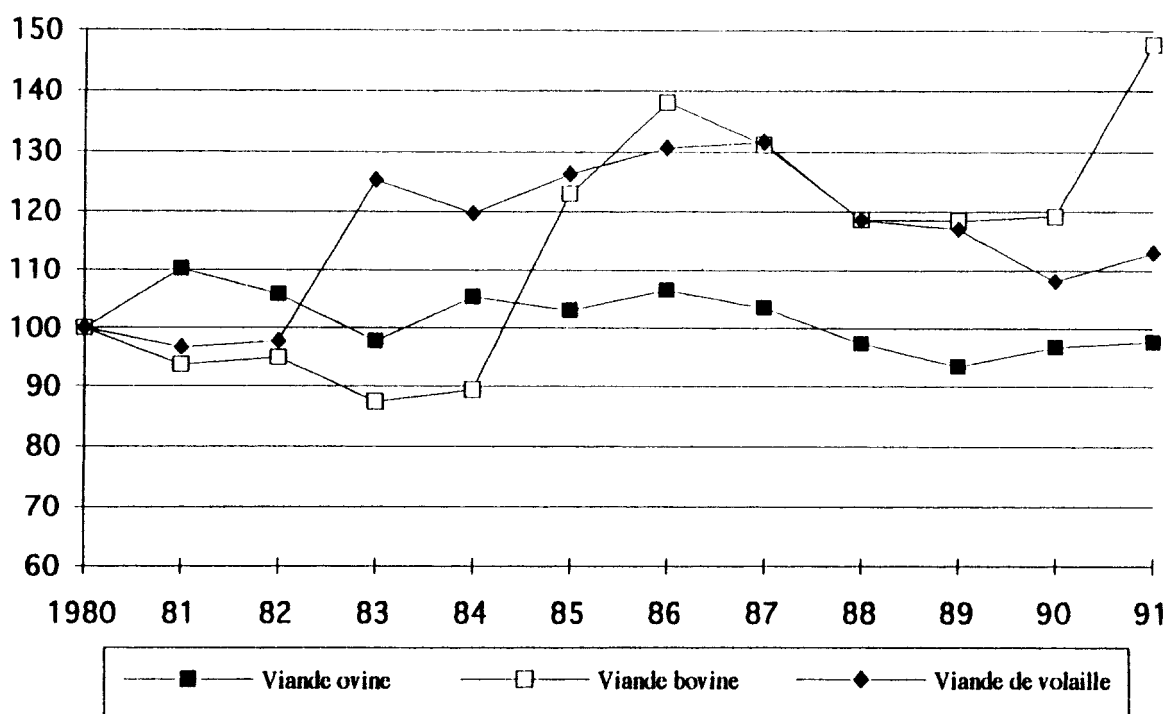
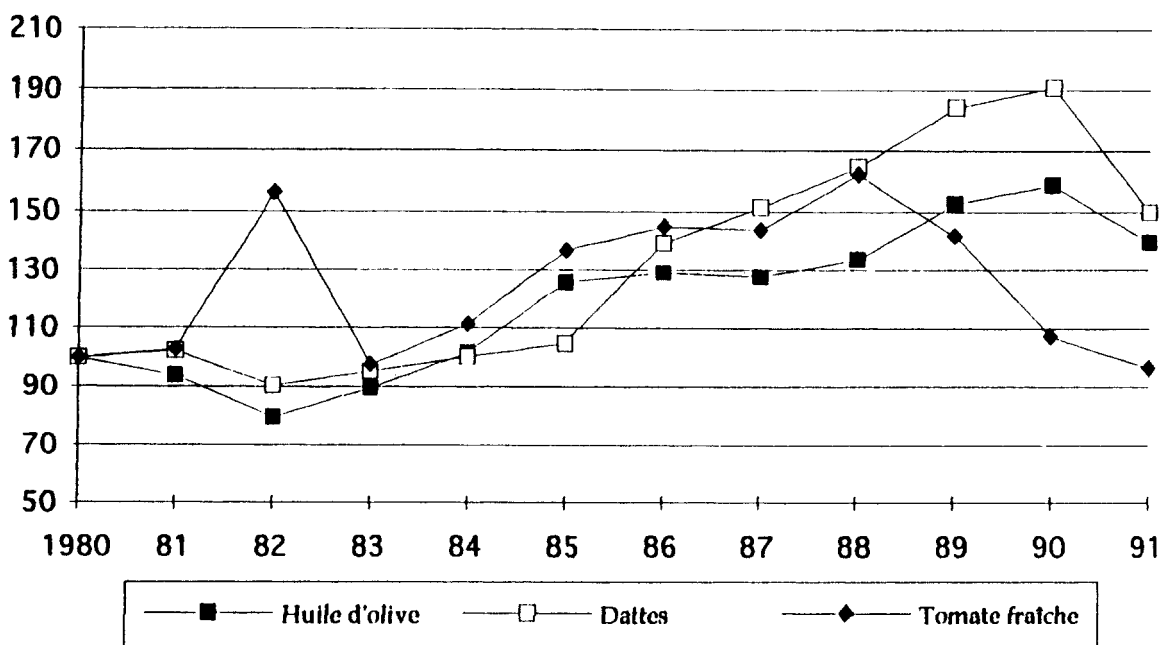


Figure 11. Prix réels à la consommation en indices (huile d'olive, dattes et tomate fraîche)



Enfin, un dernier groupe est formé de produits complètement soumis à la loi de l'offre et de la demande et dont les prix ont suivi une tendance à la stabilité en terme réel (indice de 97 pour la viande ovine et de 113 pour la viande de volaille) (Graphique 10). Cette différence traduit une évolution en termes nominaux qui suit le niveau de l'inflation du coût de la vie. La situation relativement meilleure de la viande de

volaille s'explique par l'organisation du secteur et la capacité du groupement interprofessionnel qui gère un fonds de régulation ainsi que par la situation d'oligopole qui caractérise les structures de production et de commercialisation. Par ailleurs, et pour l'ensemble des produits de ce groupe, il faut signaler qu'ils appartiennent au secteur qui, d'une part, a connu la plus forte augmentation des prix des intrants (aliments de bétail) et qui, d'autre part, a vu son niveau de production augmenter, ce qui a permis de maintenir un niveau d'approvisionnement du marché relativement satisfaisant. Il faut signaler toutefois des fluctuations parfois importantes des prix durant la campagne agricole.

2. La gestion des subventions

La subvention à la production et à la consommation constitue l'élément central de la politique de prix dans le secteur agricole et de la régulation entre ce secteur et les autres secteurs de l'économie.

La politique de pré-ajustement et, ensuite, celle de l'Ajustement Structurel avaient pour objectif la suppression de la subvention à certains produits. Ainsi, le rapport d'achèvement du Prêt sectoriel à l'ajustement agricole liait-il le déblocage des différentes tranches de ce prêt à l'état d'avancement dans la réalisation des objectifs fixés, dont, principalement, la suppression graduelle des subventions aux intrants et l'alignement des prix à la production sur les prix internationaux⁶.

Par ailleurs, le principal instrument de gestion de la subvention est la Caisse Générale de Compensation (CGC) dont la création remonte aux années 60 et qui a été réactivée, en 1970, pour servir la nouvelle politique de prix.

D'autres formes de subventions sont accordées aux producteurs ou aux consommateurs. Pour les premiers, il s'agit notamment des subventions aux investissements, de la bonification des taux d'intérêt sur les crédits de différentes natures et, enfin, des allègements ou exonération d'impôts et de taxes.

Nous allons dans un premier temps analyser l'évolution, l'affectation et le poids des dépenses de la CGC qui constitue l'élément central et le plus visible de la politique de subvention et dont le démantèlement a toujours été au centre des débats sur la politique des prix. Dans un deuxième temps nous analyserons les deux autres éléments de la politique de subvention⁷.

L'intervention de la CGC dans la régulation des prix, tant à la production qu'à la consommation, remonte à 1970, date de la réactivation de cette caisse (Tableau 11). Toutefois, cette intervention était faible et ne pesait pas lourd dans le budget de l'Etat, ni dans le PIB du pays. Mais, avec le premier choc pétrolier et l'augmentation des prix des produits agricoles qui en a suivi, le poids de la compensation en pourcentage du PIB a connu une augmentation assez rapide pour atteindre le taux de 3,35 % du PIB. Toutefois, l'état de l'économie nationale qui était en forte croissance ainsi que la rente pétrolière n'ont pas poussé les pouvoirs publics à réviser leur politique. Par la suite, ce taux va se stabiliser autour de 2,5 % jusqu'en 1980. A cette date, les dépenses de compensation représentaient 2,32 % du PIB, pour un montant de l'ordre de 67 millions de DT.

Durant les années 80 et jusqu'en 1993, les charges de compensation ont connu tout d'abord une remontée très forte en valeur et en pourcentage du PIB, atteignant, en 1984, le taux record de 4,17 % du PIB et de 8 % du budget de l'Etat, avec 260 millions de DT, soit quatre fois plus qu'en 1980 ; la part de la subvention budgétaire représentait alors 38 % des dépenses de la Caisse. Ce gonflement des dépenses de la caisse a coïncidé avec les difficultés rencontrées par l'économie tunisienne, notamment au niveau des finances publiques.

Tableau 11. Les charges de compensation en valeur et en pourcentage du PIB

Années	Dépenses totales en millions de DT	En % du PIB
1970		0,18
1971		0,31
1972		0,83
1973		1,06
1974		3,35
1975		3,08
1976		1,90
1977		2,31
1978		2,90
1979		2,72
1980	67,0	2,32
1981	157,0	3,61
1982	167,8	3,50
1983	182,6	3,17
1984	260,0	4,17
1985	218,0	3,83
1986	207,2	3,10
1987	196,2	2,40
1988	274,3	3,20
1989	362,3	3,79
1990	324,6	2,91
1991	270,0	2,20
1992	296,0	2,10
1993	314,0	2,10

Source : Ministère de l'Agriculture

Cela a alors conduit les pouvoirs publics à effectuer une première tentative de démantèlement des subventions à la consommation par un ajustement massif du prix des produits dérivés des céréales, et notamment du pain, ce qui va provoquer une réaction brutale de la rue et un recul des pouvoirs publics.

Sur le plan de la répartition par produit des dépenses de compensation, ce sont les céréales qui occupent la place la plus importante avec de 50 à 70 % de l'ensemble des subventions (Tableau 12). Cette subvention concerne à la fois les céréales alimentaires avec des subventions tout au long de la filière de transformation et les subventions aux céréales entrant dans la composition des aliments pour bétail dont notamment l'orge, le maïs et le tourteau de soja. Viennent ensuite les huiles, le sucre et les engrais pour le début de la période. Ces derniers vont toutefois perdre de leur poids dans les subventions, au profit d'autres produits, et notamment du lait qui voit sa part augmenter régulièrement tout au long de la période étudiée.

Tableau 12. Dépenses de la Caisse Générale de Compensation (en millions de DT)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Céréales	19,0	90,0	116,8	112,9	164	110,0	126,0	116,7	168,0	221,1	190,8	163,7	197,3
Huiles	19,5	12,2	10,2	15,2	38,4	44,0	25,0	17,9	37,4	43,3	37,6	29,6	28,0
Engrais	6,5	13,8	15,8	14,9	15,6	16,0	17,0	13,7	12,0	20,0	14,5	11,6	12,5
Viandes	1,5	6,5	7,2	12,6	7,5	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lait	2,0	3,0	3,8	7,5	8,8	8,5	9,5	12,0	20,0	31,1	25,4	26,2	25,0
Beurre	nd	3,2	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sucre	5,0	19,5	nd	nd	12,3	15,0	17,5	20,2	22,4	31,8	37,8	25,5	13,4
Autres	13,5	28,6	14,0	11,5	13,5	23,5	12,2	16,0	14,5	15,0	18,5	13,4	15,1
Total	67,0	157,0	167,8	182,6	260,0	218,0	207,2	196,2	274,3	362,3	324,6	270,0	291,0

Source : Ministère de l'Agriculture

La mise en place du PAS va avoir, entre autres objectifs, la réduction des dépenses de la CGC afin de les contenir à un niveau de 1,5 à 2 % du PIB et, ceci, en supprimant progressivement les subventions aux intrants agricoles et en ciblant mieux la subvention à la consommation. Les mesures envisagées concernent à la fois les intrants, les produits de consommation et la subvention au niveau de la transformation. Le programme établi prévoyait à partir de 1987 :

- pour les engrais : la suppression totale de la subvention, étalée sur 5 ans ;
- pour les semences (céréales et pommes de terre), les désherbants et les aliments pour le bétail : l'élimination de la subvention sur 3 ans ;
- pour l'eau d'irrigation : l'ajustement des prix par le recouvrement total du prix de revient était prévu sur 10 ans.

Toutefois, la succession de deux campagnes agricoles déficitaires en pluviométrie a retardé d'autant l'application de ces programmes.

Ainsi, comme le montre le Tableau 12, pour 1992 et 1993, les engrais ainsi que les semences continuent à bénéficier de subventions de la CGC, l'objectif de sortir ces intrants de la CGC étant cependant maintenu à court terme.

Pour la consommation, l'objectif affiché est de réduire la subvention par une meilleure gestion en la restreignant à un seul stade de la production (stade grain pour les céréales par exemple), par le contingentement des quantités subventionnées et par l'introduction du ciblage par la qualité. Enfin, certains produits, tels que le sucre blanc, les huiles de graines, ne devraient plus être subventionnés à moyen terme. Si l'objectif du PAS était de ramener le poids de la compensation à 1,5-2 % du PIB, il semble que cet objectif soit en cours de réalisation malgré les difficultés engendrées par certaines années difficiles sur le plan climatique.

3. Consolidation du libéralisme économique en Tunisie et accélération des réformes en matière de prix et de subventions

Les dernières années, 1994 et 1995, ont été marquées par l'achèvement de la mise en oeuvre des dernières mesures retenues dans le cadre du Plan d'Ajustement (PASA II) et la signature par la Tunisie de l'accord euro-méditerranéen d'association avec l'UE qui prévoit l'instauration progressive (sur 12 ans) d'une zone de libre-échange. Cette nouvelle étape qui vise, sur le plan agricole, l'amélioration de l'environnement général du secteur et, à terme, sa libéralisation totale, conformément aux engagements internationaux du pays (GATT et Zone de libre-échange), a enregistré les mesures suivantes en matière de politique de commercialisation, de prix et de subvention :

- Le programme de libéralisation des prix à la production s'est achevé depuis 1994, en atteignant le taux de 87 %. Quant à la libéralisation des prix à la distribution, la dernière tranche (4,5 %) sera libérée en 1996 (Budget Economique, 1996). Dans ce cadre, la libéralisation a touché les prix à la production de la majorité des produits agricoles, à l'exception de ceux des produits stratégiques ou sensibles (céréales, lait, concentré de tomate, ...).
- Cette libéralisation des prix à la production s'est accompagnée d'une politique d'allégement, voire de suppression des subventions financées par la CGC. Son budget est maintenu, ces dernières années, autour de 300 000 millions de DT à cause des importations massives de céréales, conséquences de la sécheresse, et à la hausse des prix des produits de base sur le marché international. Dans ce cadre, l'Etat a procédé à la libéralisation totale de la commercialisation de l'ammonitrite et du DAP et a poursuivi la hausse du prix de vente de l'eau d'irrigation (13 % en 1994, et 11 % en 1995) afin d'améliorer le taux de recouvrement des charges d'exploitation et de maintenir l'infrastructure hydraulique (107 % à l'échelle nationale, en 1995, selon le Budget Economique du ministère de l'Agriculture).
- Les prix à la production des céréales, de l'huile, du lait et de la betterave sucrière ont bénéficié de différentes mesures de soutien, ces dernières années. C'est le cas, notamment, des prix des céréales qui ont été révisés deux fois, en 1995, et de la prime accordée pour la collecte du lait. Ces mesures qui sont dictées par des considérations stratégiques (favoriser l'auto-suffisance nationale en lait) et conjonctu-

relles (soutien aux agriculteurs en période de sécheresse) risquent d'être mises en cause, dans l'avenir, si la situation, en terme de quantité et/ou de prix sur le marché international, change beaucoup.

□ La promulgation de la loi du 23 juillet 1994 régleme l'intervention des différents opérateurs dans les circuits de commercialisation des produits agricoles, l'organisation et la gestion des marchés de gros et la définition des opérations de classification, de calibrage et d'emballage de ces produits. Parallèlement à ceci, un Fonds de développement de la compétitivité dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'agro-alimentaire a été créé par la Loi 94-86 du 23 juillet 1994. Il a pour mission de suivre la dynamique de l'offre et de la demande ainsi que celle des prix, de faire des prévisions et anticipations afin d'éviter les perturbations entravant le fonctionnement normal du marché, de connaître les intentions des opérateurs économiques et des consommateurs. Ce type d'outil cherche à encadrer la libéralisation du marché des produits agricoles et alimentaires dont la situation reste très sensible du fait des aléas climatiques et, par conséquent, soumise en permanence à des tensions et des spéculations préjudiciables.

□ Dans le même esprit de libéralisation et de renforcement de la concurrence, l'Etat a procédé à la restructuration et à la révision des missions des principaux offices nationaux (élevage et pâturages, céréales, huile). Cette restructuration vise «la répartition des rôles et des tâches entre l'administration et la profession appelée à prendre en charge les activités dites concurrentielles, menées jusqu'ici par l'administration» (Budget Economique du Ministère de l'Agriculture, 1996). Dans ce cadre, le décret du 23 mai 1994 a autorisé le secteur privé à collecter et commercialiser (y compris à l'étranger) l'huile d'olive, ce qui a entraîné rapidement la marginalisation de l'Office National de l'Huile (ONH), qui exerçait jusqu'à maintenant un monopole sur la collecte et l'exportation. Au cours de la campagne 1994-1995 (mauvaise récolte), l'ONH a collecté seulement le quart des 16 000 tonnes d'huile mises sur le marché. En outre, la fin du monopole a entraîné une très forte spéculation sur le produit, exercée par les gros commerçants et les oléifacteurs, ce qui a provoqué une hausse spectaculaire des prix à la production entre le début et la fin de la campagne (le prix de la tonne est passé de 1 500 DT à 2 400 DT).

□ Cette politique de libéralisation accélérée de l'agriculture n'a pas empêché l'Etat d'entreprendre de nombreuses actions en faveur du secteur qui a été très affecté par une sécheresse pendant les deux dernières campagnes agricoles (1993-1994 et 1994-1995) : rééchelonnement des crédits des agriculteurs, mobilisation des ressources additionnelles pour les aides en nature (210 000 qx d'orge pour l'alimentation du cheptel, 3,4 millions de DT pour l'emblavement de 138 000 ha) au profit des petits et moyens éleveurs et agriculteurs sinistrés, mise en place de nombreux projets de développement rural intégré afin de soulager les régions agricoles du pays les plus affectées par la sécheresse (Sidi Bouzid, Siliana, ...).

4. La fiscalité agricole

La fiscalité peut être utilisée comme outil de la politique agricole pour l'orientation de la production et/ou l'encouragement à l'investissement dans le secteur agricole. Ainsi, les niveaux de l'imposition du revenu de l'agriculture peuvent être un facteur déterminant dans le choix d'affectation de l'investissement à côté d'autres éléments comme la rentabilité comparée des secteurs. Par ailleurs, le niveau des taxes et impôts directs et indirects peut être un facteur déterminant dans le choix des types de systèmes de production à mettre en place.

Dans d'autres cas, la fiscalité et l'impôt sur le revenu agricole ont été utilisés pour une meilleure utilisation et une affectation optimale de la terre comme facteur de production. Ils peuvent aussi être utilisés comme moyen d'incitation à une exploitation directe de la terre par les propriétaires ou à la promotion de formes d'association entre propriétaires et exploitants de la terre.

En Tunisie, il nous semble que la fiscalité n'a que rarement été considérée comme un élément positif de la politique agricole. Elle a, de ce fait, été souvent considérée sous un angle négatif, à savoir que son utilisation comme élément de promotion d'un certain aspect de la politique agricole passait toujours par des dégrèvements fiscaux ou par des exonérations d'impôt sur le revenu⁸.

Si l'on considère l'impôt sur le revenu agricole, la politique en la matière a consisté, depuis les premières années de l'indépendance, en un allègement progressif et continu des formes et du niveau de l'imposition. Ainsi, pendant la période coloniale et les toutes premières années de l'indépendance, l'impôt sur le revenu agricole s'apparentait à un impôt sur le foncier calculé sur la base d'un rendement moyen par

région. A partir de 1963, ce mode a été remplacé par un impôt sur les recettes annuelles brutes réalisées par l'agriculteur, selon des taux qui variaient en fonction de la nature du produit. Par la suite, à partir de 1969, le législateur a introduit la retenue à la source comme forme d'impôt agricole. Ceci s'est traduit par la limitation de l'imposition aux produits écoulés sur les circuits contrôlés tels que les monopoles, les marchés de gros, etc.

Dans les deux cas de figure, il faut noter que les possibilités de fraude et d'évasion fiscales sont importantes, soit par suite de la sous-déclaration des recettes, soit par le contournement des circuits officiels et le recours aux marchés parallèles. Il faut noter que, pour la même période, l'Etat a renforcé le contrôle des circuits de commercialisation, notamment par la limitation de la circulation, entre les zones, de certains produits tels que les céréales, les légumineuses, l'huile d'olive, etc.

Il faut enfin signaler que, allant dans le même sens de la simplification et de l'allègement de l'impôt, la Loi 70-66 du 31 décembre 1970 a introduit la notion d'impôt sur le revenu réel, sous condition de la tenue d'une comptabilité simple, qui permettait de déduire les charges d'exploitation de l'assiette imposable et, ceci, sur la base de la déclaration unique. Ces impôts directs concernaient donc les produits agricoles ou les cas de figure suivants :

- l'impôt sur les olives, au niveau de 3 % de la valeur des ventes à la production ;
- l'impôt agricole payé sur les cultures maraîchères au taux de 3 % sur l'arboriculture, autre que l'olivier, et sur l'élevage au taux de 4 % ;
- l'impôt sur la vigne était de 3 % ; il en était de même pour les céréales.

Il faut enfin signaler un impôt appelé «contribution exceptionnelle de solidarité» et dont le taux était de 50 % de retenue sur les produits sus-mentionnés.

A partir de janvier 1987, et dans le cadre de la réforme fiscale, l'agriculture a été dispensée de tout impôt direct (les impôts agricoles directs ont été supprimés).

On peut distinguer trois formes d'impôts indirects : la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits de douane et les taxes spécifiques.

A. La TVA

La TVA, cette forme moderne de taxe indirecte, a été introduite par la réforme fiscale entamée avec le VIIème Plan (1986-1991), dans l'objectif de simplifier le système en réduisant le nombre de taux et les types de taxes.

Comme signalé plus haut, le secteur agricole n'est pas soumis à l'impôt au niveau de la production et est, de ce fait, exonéré de la TVA. Cette mesure, qui correspond à une politique d'encouragement à l'investissement dans l'agriculture, se traduit par l'exclusion de l'assiette de l'impôt de près de 15 % du PIB⁹.

Au niveau des consommations intermédiaires ou intrants agricoles, la TVA comporte 4 taux : 0 %, 6 %, 17 % et 29 %.

Le régime de suspension de la TVA (taux nul) est applicable pour l'exportation, au matériel agricole et de pêche, aux insecticides et aux pesticides. La liste d'exonération est longue, on peut néanmoins citer les opérations suivantes :

- l'importation, la fabrication et la vente des biens d'équipement destinés à l'agriculture tels que les serres, les tracteurs, les moissonneuses-batteuses, etc. ;
- la vente de l'eau destinée à l'irrigation ;
- les pièces détachées agricoles, etc.

Le bénéfice de cette exonération est accordé à ceux qui en font la demande et qui justifient de leur qualité d'agriculteur, sur la base d'une attestation délivrée par les services du ministère de l'Agriculture ou par l'Union Tunisienne des Agriculteurs et Pasteurs (UTAP).

D'autres intrants sont soumis au taux de 6 %. Il s'agit des engrais, des aliments composés pour le bétail, des tourteaux de soja et des farines de poisson.

Enfin, des produits agricoles spécifiques, frais ou transformés, sont soumis au taux de 29 %, soit le taux le plus élevé de la TVA : cela concerne des produits tels que le beurre, les fleurs, les raisins secs, etc.

Ces régimes de TVA et leurs champs d'application montrent bien que l'objectif recherché est l'encouragement à l'investissement dans le secteur agricole, notamment pour l'acquisition de l'équipement moderne, permettant ainsi le renforcement de la compétitivité de l'agriculture tunisienne sur le marché intérieur et sur le marché extérieur.

Les mesures de tarification douanière sur les produits agricoles et les intrants vont aller dans le même sens, tout en assurant une protection nominale d'environ 15 % comme le permettent les différents accords internationaux.

B. Les droits de douanes

Les droits appliqués aux différents intrants varient de 10 à 25 %¹⁰.

Le taux de 10 % correspond à un régime privilégié, appliqué à certaines consommations intermédiaires se rapportant aux pièces détachées et accessoires destinés à la réparation, à l'entretien ou au montage des appareils et machines de l'agriculture et de la pêche. Cela couvre toute une gamme de pièces et de matériel : pièces détachées pour tracteurs, matériel de pompage et d'irrigation, etc. Les tracteurs et les moissonneuses-batteuses bénéficient de ce régime privilégié au taux de 10 %.

Pour les autres intrants, les droits de douane varient d'un produit à un autre. Ainsi, pour les semences et plants, le taux est de 17 %. En ce qui concerne les engrais, ce taux varie de 17 % pour les fertilisants simples à 25 % pour les engrais minéraux contenant plus d'un élément fertilisant.

C. Les taxes spécifiques

Une multitude de taxes spécifiques sont imposées aux produits agricoles. Ceci concerne les taxes municipales d'abattage, les droits sanitaires et vétérinaires, les taxes de compensation et enfin les prélèvements à la frontière.

Ces taxes peuvent être anciennes et de faible importance. Il en est ainsi de la taxe de compensation sur les dattes instaurée en 1962 et qui est de 1,5 millimes/kg, soit moins de 0,1 %.

D'autres taxes sont de l'ordre de 1 %. Elles sont prélevées au stade de la commercialisation, sur le marché intérieur, ou lors des opérations d'exportation ou d'importation. Les recettes de ces prélèvements servent à alimenter, entre autres, la Caisse Générale de Compensation et des Fonds de promotion de la production ou encore de stabilisation du marché des produits en question.

Avec les allègements des taxes douanières dans le cadre du PASA, certaines taxes spécifiques ont été instaurées sous forme de prélèvements à l'importation afin de protéger la production nationale contre toute concurrence déloyale de la part des produits étrangers. Ces prélèvements concernent notamment la viande bovine et la poudre de lait. Ces taxes sont toutefois susceptibles d'être appliquées à tout produit afin de protéger la production nationale.

Ces taxes, même si elles ne sont pas importantes en taux, peuvent jouer un rôle important dans l'alimentation de Fonds spéciaux pour la promotion de la production, pour la prospection de marchés nouveaux à l'exportation et pour la gestion de stock de régulation des marchés. Suite au désengagement de l'Etat, la gestion de ces Fonds est, par ailleurs, de plus en plus attribuée à des organisations interprofessionnelles. Ainsi, par exemple, le Fonds de Stabilisation des prix des Produits Avicoles, alimenté par une taxe de 2 % sur le maïs et le tourteau de soja importés, est géré par le Groupement Interprofessionnel des Producteurs Avicoles (GIPA) (Tableau 13).

Tableau 13. Recettes et dépenses du Fonds de Stabilisation des Produits Avicoles

Année	Recette du fonds	Dépenses (Budget GIPA)	Reliquat
1984	703 000	216 750	+ 486 250
1985	750 000	800 000	- 50 000
1986	1 000 000	722 000	+ 278 000
1987	1 000 000	387 000	+ 613 000
1988	920 000	613 000	+ 307 000
1989	800 000	500 000	+ 300 000
1990	1 100 000	642 000	+ 458 000
1991	2 000 000	700 000	+ 1 300 000

Source : Ministère de l'Agriculture

A l'occasion de cette présentation rapide de l'évolution et de l'état actuel de la fiscalité agricole, on voit bien que la politique en la matière vise principalement à l'encouragement de l'investissement dans le secteur et à l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture tunisienne, tant sur le marché local que sur le marché international. Accessoirement, on l'a vu, des prélèvements à la frontière peuvent servir de protection de la production locale contre la concurrence déloyale. Cette nouvelle politique, en place et lieu du contingentement et des barrières douanières, reste conforme aux règles du commerce international (Accords du GATT) tant que le taux de protection n'excède pas les 15 % ou que le dumping n'est pas prouvé.

IV – Quelques résultats de la politique de prix et de subvention

L'agriculture tunisienne est fortement soumise aux aléas climatiques, ce qui rend toute analyse délicate¹¹, car il est difficile de faire la part entre les améliorations dues aux conditions climatiques favorables et celles dues à la conjoncture économique créée par les décisions politiques.

Par ailleurs, du fait de la forte insertion de l'économie tunisienne dans les échanges internationaux, notamment pour certains produits, la situation de ces produits sur le marché international peut avoir un impact direct sur l'agriculture tunisienne, impact aussi fort que celui de la politique nationale.

Il faut aussi remarquer que certaines productions n'ont pas de réactions rapides aux politiques de prix et à la fiscalité, à savoir l'oléiculture ou autres arboricultures dont les productions ne sont que peu sensibles à des variations à court terme. Enfin, il faudrait, pour une analyse financière, tenir compte aussi des conditions dans les autres secteurs de l'économie afin de mieux appréhender la situation dans le secteur agricole¹². Toutefois, des tendances peuvent nous permettre une certaine analyse des résultats de la politique, tant au niveau de la production par spéculation que de façon globale.

1. L'évolution de la production

A. Les céréales

La céréaliculture occupe une place importante dans l'économie agricole tunisienne. De ce fait, l'intervention de l'Etat dans l'encadrement du secteur reste assez forte. En effet, à part les ajustements de prix et la réduction des subventions aux intrants ainsi que la libéralisation du stockage, les opérations d'importation, de collecte et de distribution restent fortement contrôlées par l'Office des Céréales. Il en est de même pour les subventions aux dérivés des céréales, qui restent à un niveau élevé. La comparaison des prix des céréales à la production, avec ceux des intrants, montre que, après un début de période où les prix des céréales ont augmenté plus vite que ceux des intrants, l'augmentation des prix de ces derniers a été plus forte sur la seconde moitié de la période, c'est-à-dire à partir de l'entrée en application du PASA (Figure 12 et Tableau 4 en annexe). Toutefois, au niveau de l'utilisation des intrants, il semble qu'il n'y a pas eu de baisse des quantités de la part des céréaliculteurs puisque, au contraire, l'utilisation des principales composantes du paquet technique (engrais, désherbants et VHR) sur les céréales a nettement progressé à partir de 1988/89 et, ceci, en partie en réponse aux bonnes conditions climatiques¹³ (Figure 13 et Tableau 5 en annexe).

Figure 12. Evolution comparée des prix des intrants et des prix à la production des céréales (P2O5, 2,4 D et blé tendre)

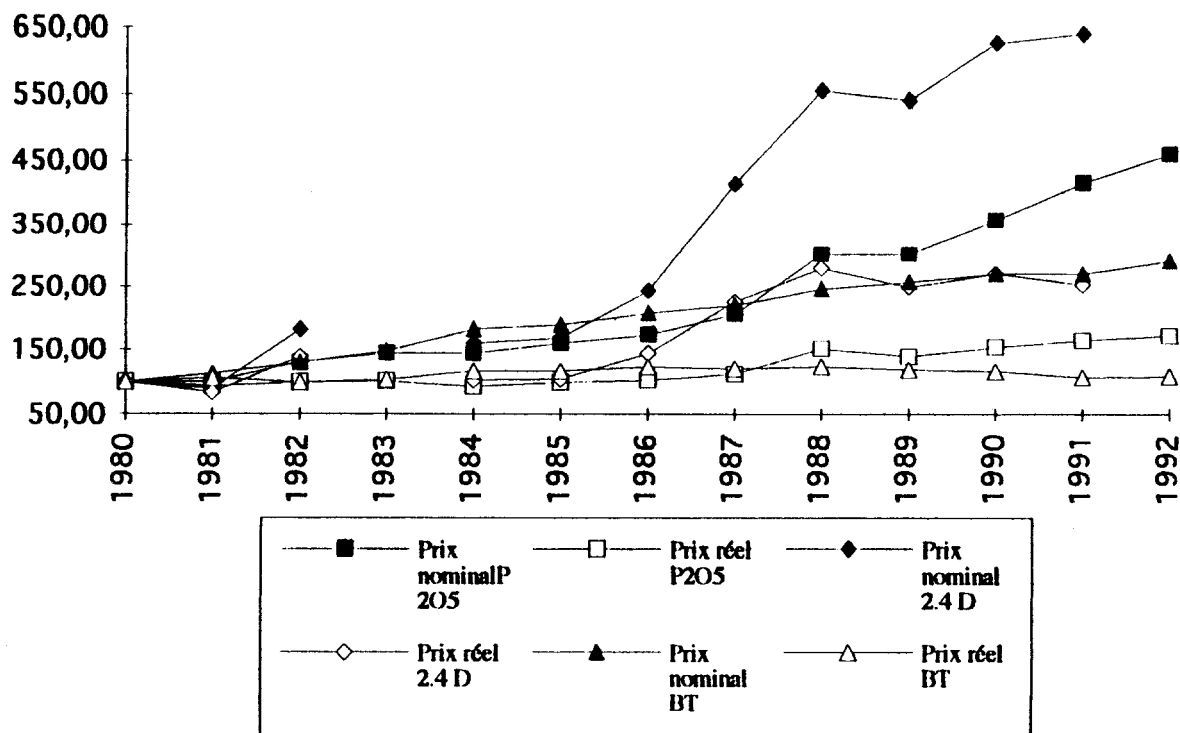
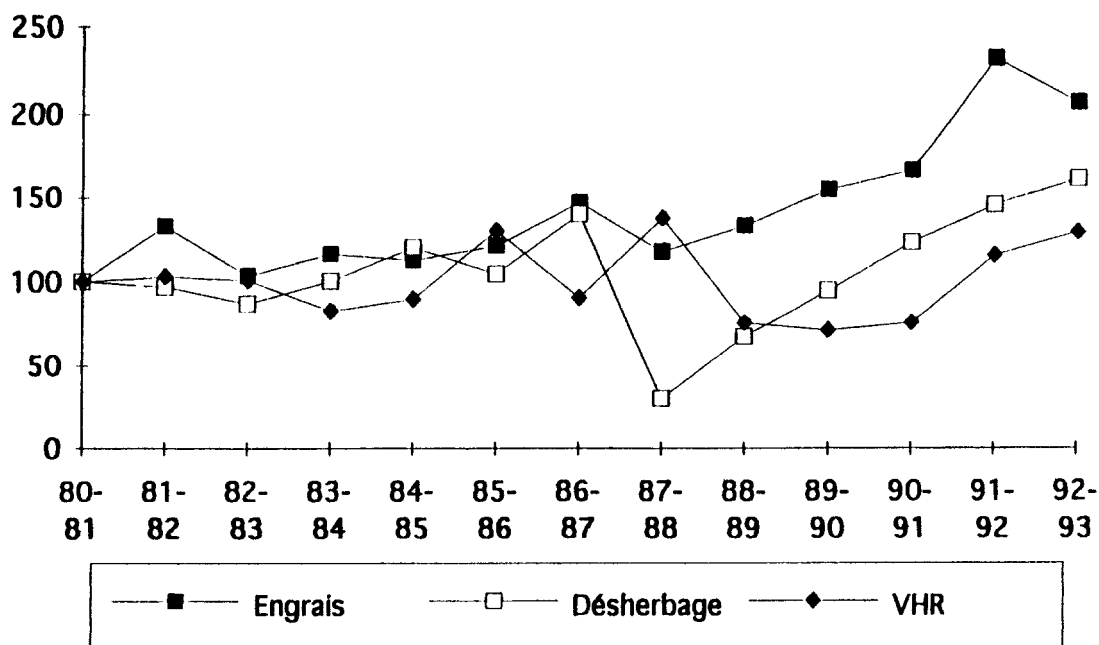
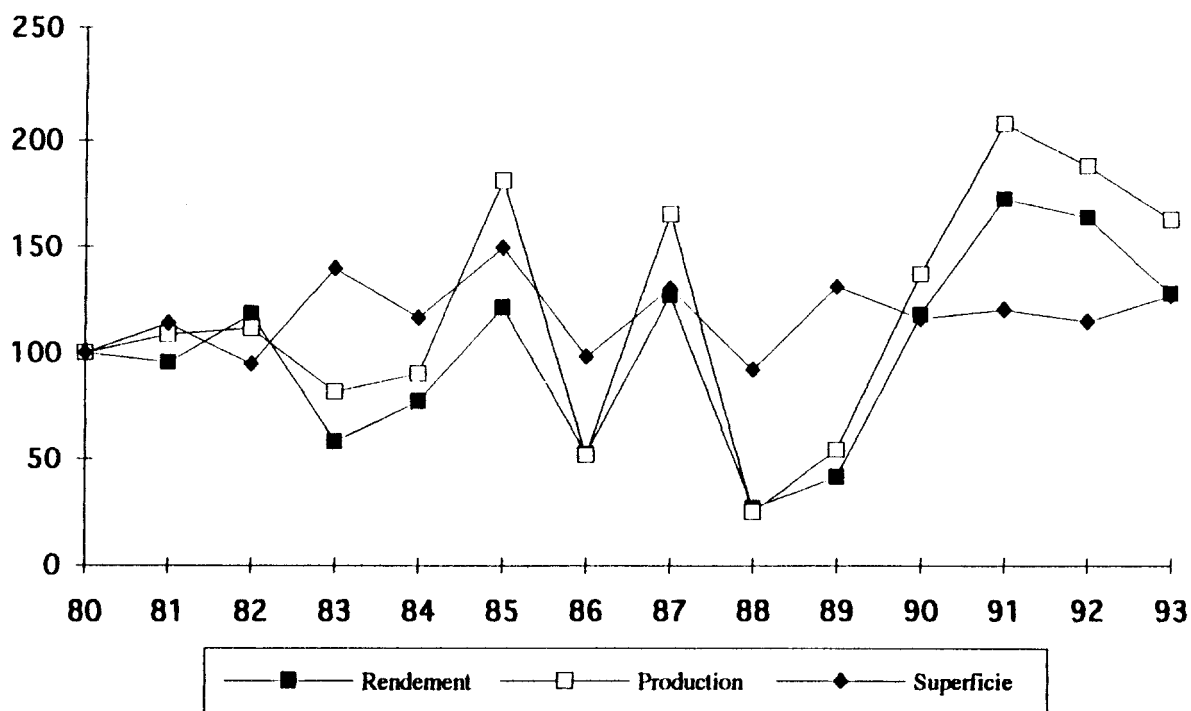


Figure 13. Utilisation des intrants pour les céréales (en indices) (engrais, désherbant et VHR)



L'évolution de la production des céréales est largement tributaire de celle des surfaces qui reste étroitement liée aux conditions climatiques de la campagne (Figure 14 et Tableau 6 en annexe). Toutefois, si l'on considère les années climatiquement favorables, on constate une certaine amélioration de la production et des rendements. Par ailleurs, si l'on considère la région Nord du pays, là où les conditions climatiques sont le moins variables et où la conduite est la plus intensive, on remarque que le niveau des rendements obtenu témoigne d'une amélioration en profondeur de la maîtrise de la conduite des céréales.

Figure 14. Evolution de la céréaliculture en indice



Si l'on considère les trois principales céréales (blé dur, blé tendre et orge), on remarque que les meilleurs rendements sont obtenus pour le blé tendre, qui occupe des superficies assez réduites et qui est conduit de manière intensive. Le blé dur vient en second et bénéficie depuis un certain nombre d'années d'un prix relativement plus élevé et, depuis peu, de variétés aussi performantes que celles du blé tendre. Enfin, l'orge, qui occupe les terrains les moins fertiles, reçoit les prix les plus faibles et présente les rendements les moins bons. L'utilisation de cette céréale pour l'alimentation animale ainsi que ses capacités d'adaptation aux conditions difficiles expliquent son maintien dans les superficies emblavées.

Sur un autre plan et malgré les améliorations que nous avons notées, la Tunisie reste déficitaire en céréales, avec un taux de couverture de 75 % au maximum pouvant descendre à 12 % en année exceptionnellement mauvaise (Tableaux 14 et 15, Tableau 7 en annexe). L'autosuffisance n'est atteinte que pour le blé dur et l'orge, en années de record de production. L'aléa climatique ajouté à ceux du marché international rend la situation du pays très précaire en matière d'approvisionnement en céréales.

Tableau 14. Evolution de la production et de l'importation de céréales (blé dur, blé tendre, orge et maïs)

Années	Production en MQx	Importation en MQx	Taux de couverture
1980	11,65	8,08	59,05
1981	12,66	9,48	57,18
1982	13,02	10,21	56,05
1983	9,52	11,33	45,66
1984	10,53	12,71	45,31
1985	21,17	6,96	75,26
1986	6,06	11,89	33,76
1987	19,29	11,59	62,47
1988	2,90	20,98	12,14
1989	6,35	15,83	28,63
1990	16,00	13,18	54,83
1991	24,30	9,19	72,56
1992	22,00	10,01	68,73
1993	19,10	10,34	64,88
1994	6,54	-	-

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 15. Evolution de l'importation de maïs et de tourteau de soja

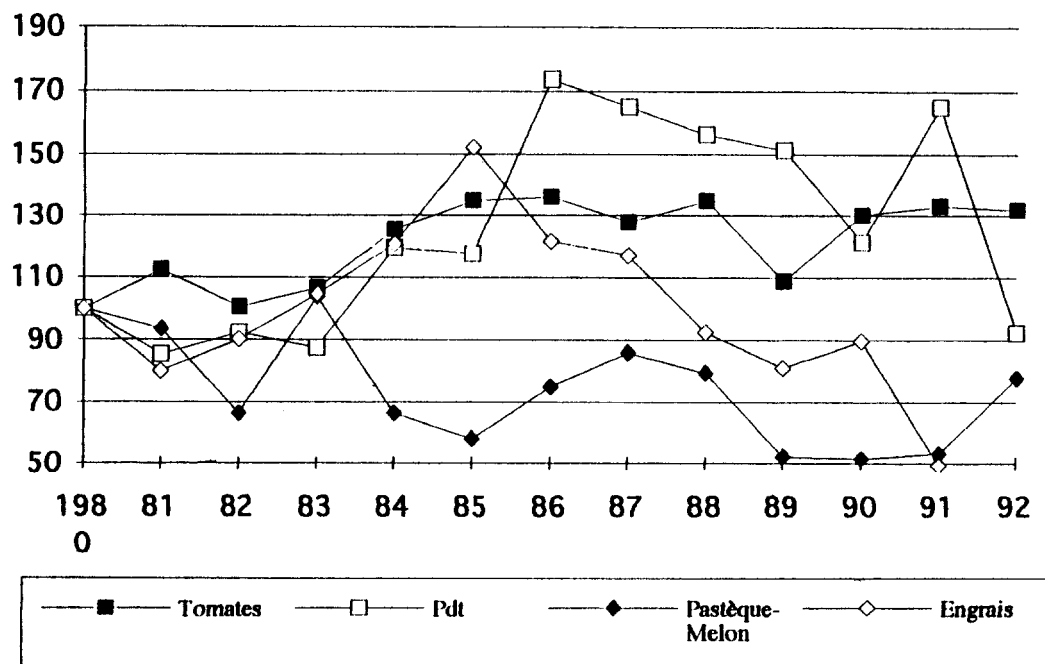
Années	Maïs		Tourteau de soja	
	Quantité en 1 000 t	Prix en DT/t	Quantité en 1 000 t	Prix en DT/t
1980	-	62	-	130
1981	-	82	-	138
1982	358	77	91	145
1983	220	91	69	168
1984	261	129	93	198
1985	209	117	58	183
1986	240	97	111	158
1987	190	87	64	167
1988	227	108	109	259
1989	250	140	119	277
1990	293	121	123	216
1991	237	127	119	217
1992	343	110	146	192

Source : Ministère de l'Agriculture

B. Les cultures maraîchères orientées vers le marché intérieur (tomates, pommes de terre, pastèques et melons)

Les productions maraîchères tunisiennes sont en grande partie orientées vers la satisfaction de la demande intérieure (les produits maraîchers représentent près de 20 % de la valeur de la production agricole et moins de 3 % de celle des exportations). Par ailleurs, les prix à la production des cultures maraîchères ont depuis longtemps été libres et l'intervention des pouvoirs publics (directement ou par l'intermédiaire des groupements interprofessionnels) consistait simplement à des régulations face à des déséquilibres forts entre l'offre et la demande, soit par des achats et du stockage, soit par l'importation.

Si, globalement, l'application des mesures du PASA ne semble pas avoir eu des conséquences sur les productions, par contre les superficies par culture ont accusé une baisse notamment pour les melons et les pastèques¹⁴ (Figure 15).

Figure 15. Evolution des cultures maraîchères en indices (superficies et utilisation d'engrais)


Le niveau d'intensification, mesuré par le niveau d'utilisation des engrais sur les cultures maraîchères, montre aussi la même évolution (Figure 15). La baisse des taux d'irrigation et d'intensification est impu-

table à la fois aux conditions climatiques difficiles et à l'augmentation des prix des facteurs de production. Ainsi, le cas de la campagne 91/92 est très significatif. En effet, en année climatiquement moyenne, alors que l'intensification devrait être élevée, on note que l'utilisation d'engrais pour le maraîchage (Tableau 8 en annexe) ainsi que pour l'arboriculture tombe à son niveau le plus bas pour toute la période (ce niveau nous semble toutefois trop faible et doit donc être pris avec précaution).

Cette évolution des cultures maraîchères (Figure 16) ne peut être imputée uniquement aux aspects prix et subventions de la politique agricole sous Ajustement Structurel. D'autres aspects, tels que le démantèlement des offices de mise en valeur des périmètres irrigués et, donc, le désengagement des services administratifs de l'encadrement direct des producteurs a eu des conséquences profondes sur le secteur irrigué. Ceci s'est traduit notamment par la baisse du taux d'intensification et d'utilisation des périmètres irrigués (Tableau 9 en annexe). Ainsi, en 1993, sur une capacité d'irrigation de 327 000 ha, seulement 250 000 sont effectivement irrigués, c'est-à-dire que plus de 75 000 ha équipés ne sont pas irrigués, soit près de 25 % du total, contre uniquement 15 % en 1989.

Figure 16. Evolution des productions maraîchères en indices

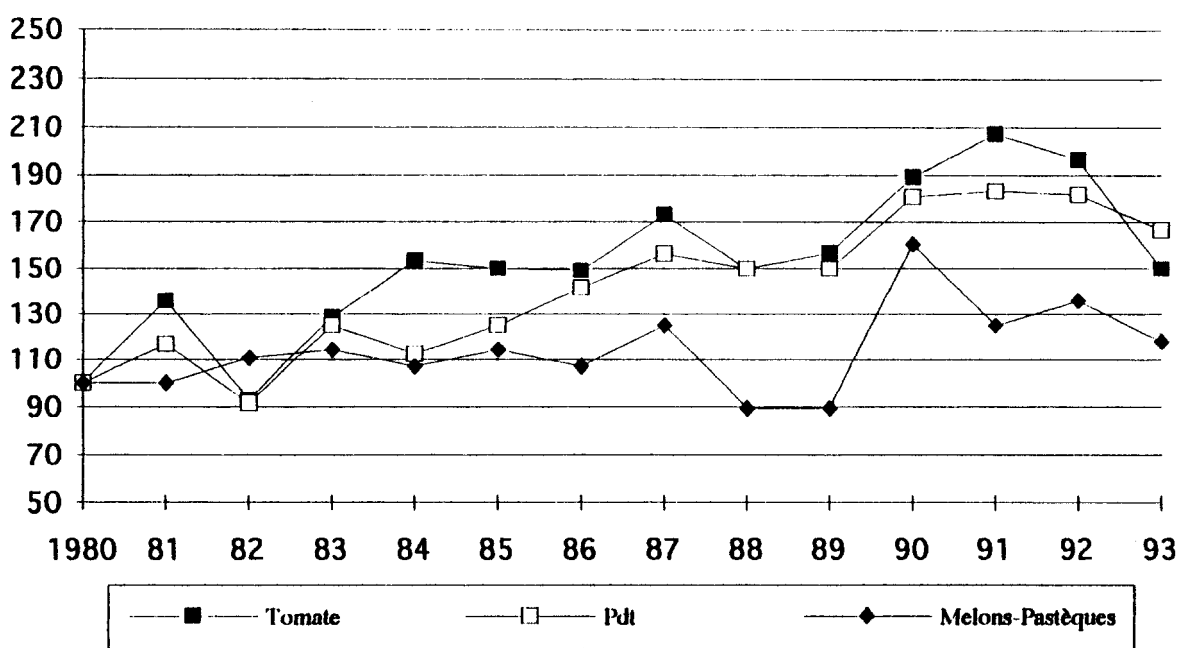
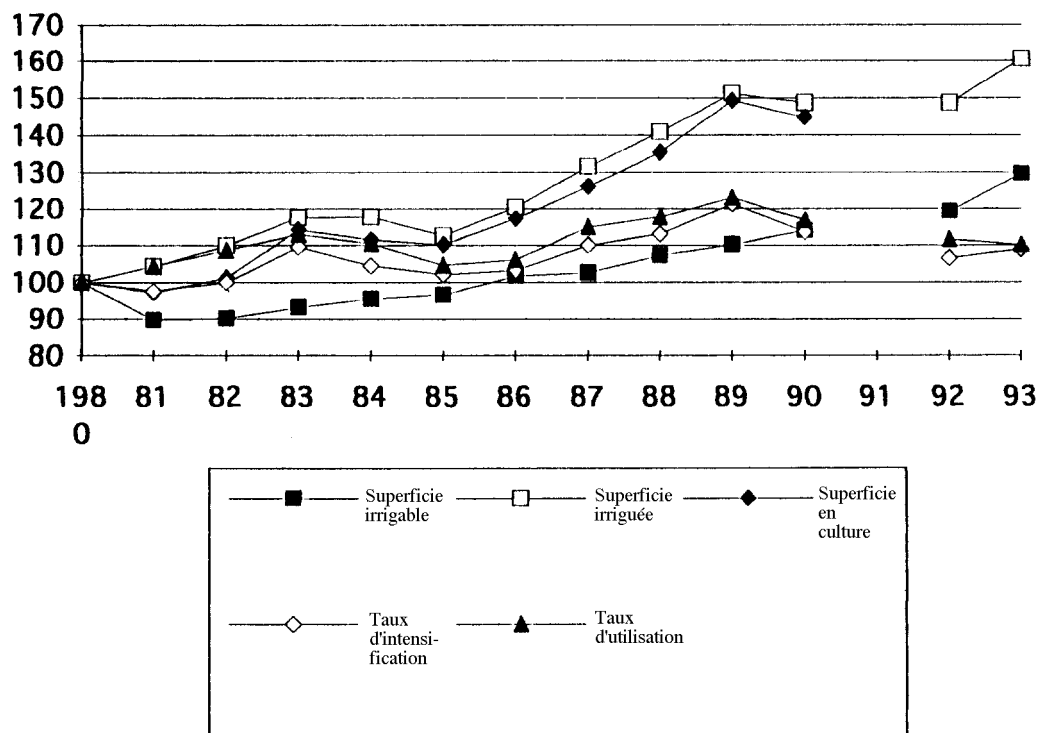


Figure 17. Evolution de l'exploitation des périmètres irrigués en indices



C. L'arboriculture

La période d'application du PAS est trop courte pour avoir une influence visible sur la production arboricole, notamment celle que nous avons choisi de suivre (oliviers, palmiers-dattiers et agrumes). Toutefois, nous avons vu plus haut que le niveau d'utilisation des engrais en arboriculture a connu un certain recul en 1991-1992, recul qui, s'il se confirme, indiquerait un désintérêt par rapport à l'arboriculture. Un autre indicateur peut être l'évolution des jeunes plantations. Or, le Tableau 16 montre que, depuis 1983 et jusqu'en 1993, la surface des jeunes plantations est en nette augmentation pour les trois types d'arbres. Toutefois, les deux indicateurs n'ont pas la même signification. En effet, les plantations relèvent de stratégies d'accumulation à long et moyen termes alors que l'utilisation des engrais peut être une réaction rapide à la conjoncture (prix, climat, etc.).

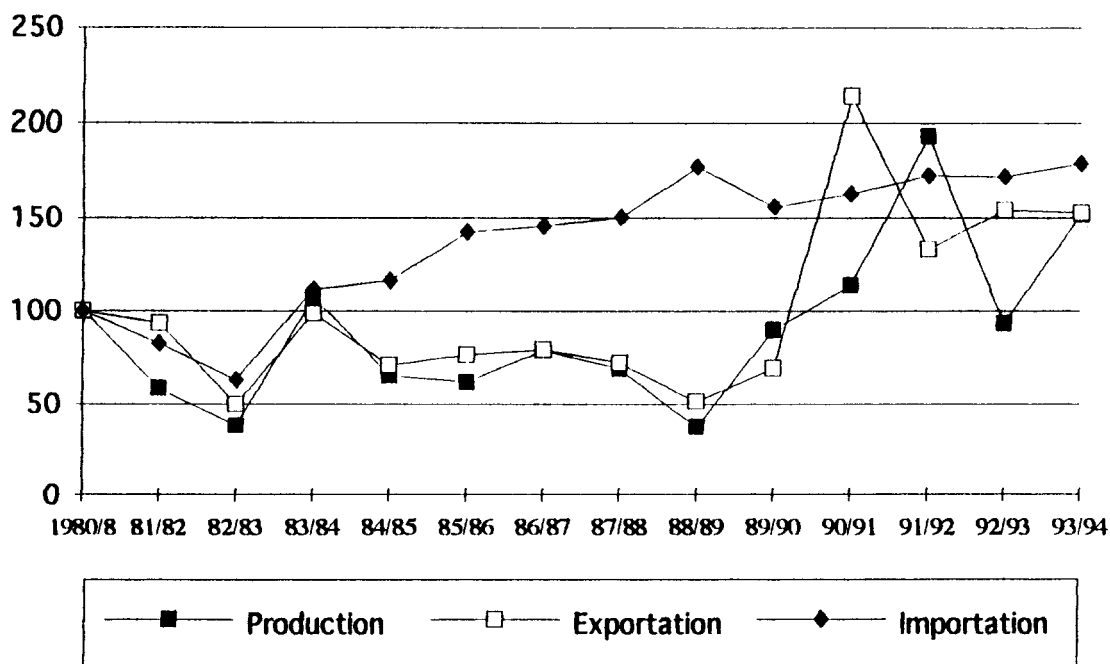
Tableau 16. Evolution des jeunes plantations (en ha) et de l'utilisation des engrais en arboriculture (en milliers de tonnes)

Années	Oliviers à huile	Agrumes	Palmiers-dattiers	Campagne agricole	Engrais
1981	-	-	-	80-81	775,7
1982	-	-	-	81-82	676,4
1983	2 216	102	432	82-83	739,3
1984	1 828	72	690	83-84	722,2
1985	1 797	113	585	84-85	773,7
1986	1 183	172	600	85-86	967,8
1987	3 147	168	423	86-87	966,4
1988	8 000	122	480	87-88	523,2
1989	13 100	261	500	88-89	1 080,4
1990	27 900	206	580	89-90	1 385,6
1991	24 740	265	485	90-91	1 011,7
1992	17 750	230	540	91-92	613,5
1993	21 950	443	630	-	-

Source : Ministère de l'Agriculture

Enfin, au niveau de la production, on note également une évolution positive avec, dans le cas de l'olivier, des récoltes records en 1991 et 1992 dues à l'entrée en production de nouvelles plantations et à la succession d'années pluvieuses (Figure 18 et Tableau 10 en annexe).

Figure 18. Evolution en indices de la balance des huiles alimentaires



Les agrumes, quant à eux, présentent une situation particulière due à une crise assez profonde du secteur (Thabet et Allaya, 1993) (Tableau 17). Cette différence semble relever de l'orientation de la production vers le marché intérieur ou vers l'exportation. Ainsi, dans le cas de l'huile d'olive et surtout des dattes, les prix intérieurs sont tirés vers le haut par ceux obtenus à l'exportation sur un marché relativement peu concurrentiel¹⁵ (Tableau 18). Par contre, dans le cas des agrumes, les exportations ne représentent qu'environ 12 % en moyenne de la production, avec un prix à l'exportation relativement faible et, en tout état de cause, proche de celui payé aux producteurs sur le marché intérieur.

Tableau 17. Evolution de la production et de l'exportation des agrumes

Années	Production en 1 000 t	Exportation en 1 000 t	Exportat°/Product°	Production en indice
1980-81	220,0	27,0	12	100
1981-82	165,0	19,0	12	75
1982-83	137,9	15,0	11	63
1983-84	220,0	31,7	14	100
1984-85	196,3	40,0	20	89
1985-86	252,0	43,9	17	115
1986-87	250,0	53,3	21	114
1987-88	230,0	42,8	19	105
1988-89	259,5	41,4	16	118
1989-90	236,6	28,9	12	108
1990-91	226,3	26,5	12	103
1991-92	185,3	20,3	11	84
1992-93	281,0	23,5	8	128
1993-94	208,0	21,0	10	95

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 18. Evolution de la production et de l'exportation des dattes

Années	Production		Exportation			Rapport des prix	Rapport des quantités
	En 1 000 t	Prix DT/t	En 1 000 t	En 1 000 DT	Prix DT/t	Export°/Prod°	Export°/Prod°
1980-81	47,0	248	13,2	-	-	-	-
1981-82	46,0	444	11,7	-	-	-	-
1982-83	26,5	338	8,9	-	-	-	-
1983-84	56,5	462	15,0	-	-	-	-
1984-85	46,0	600	11,4	16 200	1 421	237	25
1985-86	54,0	770	17,0	26 400	1 553	202	31
1986-87	69,0	867	15,7	26 200	1 669	192	23
1987-88	66,0	950	14,2	31 700	2 232	235	22
1988-89	70,0	1 046	15,3	33 700	2 203	211	22
1989-90	75,0	1 098	18,3	37 800	2 066	188	24
1990-91	81,0	1 125	19,2	44 900	2 339	208	24
1991-92	75,0	1 200	19,0	48 800	2 568	214	25
1992-93	75,0	1 300	18,5	43 600	2 357	181	25
1993-94	86,0	1 150	20,0	47 700	2 385	207	23

Source : Ministère de l'Agriculture

Il faut noter, dans le cas de l'huile d'olive, que malgré l'amélioration des exportations et du bilan des graisses alimentaires, la décision de réduction des prix à la production, prise en 1993-94, risque d'avoir des répercussions à long terme sur le secteur.

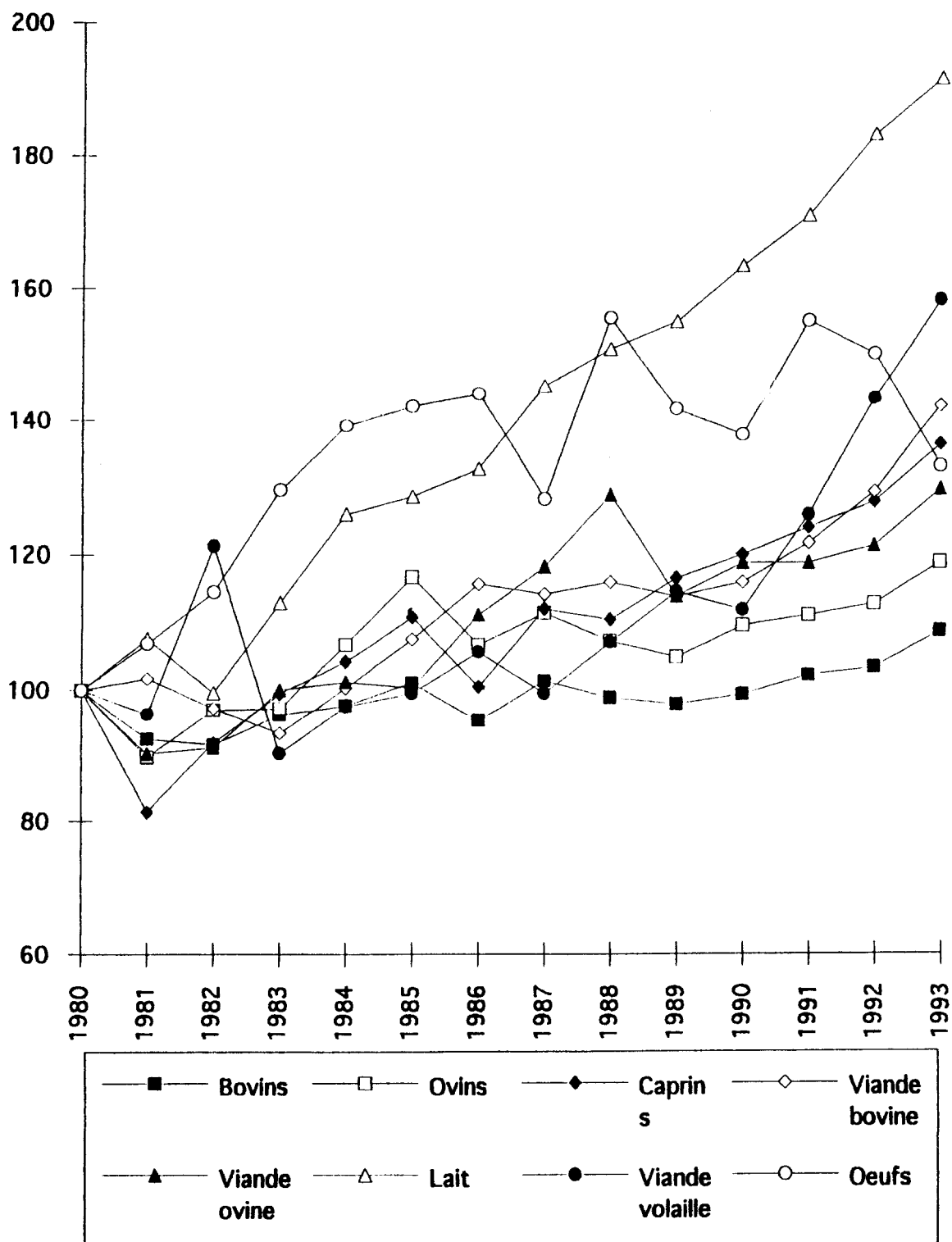
D. La betterave à sucre

En ce qui concerne la betterave à sucre, les surfaces, la production et les rendements sont à un niveau très faible par rapport aux besoins du pays (taux de couverture de 12 %) et à l'encouragement accordé aux producteurs. Par ailleurs, la mise en parallèle des évolutions des prix de cession, de la production et des prix de certains intrants montre que la production, après avoir connu une évolution soutenue entre 1983 et 1987, est soumise, depuis cette date, à des fluctuations avec une tendance à la stagnation malgré l'augmentation continue des prix à la production en Dinar constant.

E. Les produits de l'élevage

Nous avons vu que la politique des prix et des subventions au niveau des produits de l'élevage et des intrants spécifiques n'a pas été uniforme. De ce fait, le comportement du secteur au niveau de la production ne l'a pas été non plus (Figure 19 et Tableau 11 en annexe).

Figure 19. Evolution du cheptel et de la production animale en indice



Ainsi, en ce qui concerne la taille du troupeau, celle-ci ne semble pas connaître une grande évolution puisqu'elle oscille autour de l'indice 100 pour les bovins et plafonne à l'indice 119 pour les ovins, en 1993. Seul l'élevage des caprins marque une certaine augmentation puisque le troupeau se trouve à l'indice 136 en 1993. Ceci semble indiquer une certaine forme de précarisation de l'élevage des petits ruminants.

Il faut noter, par ailleurs, que la taille du troupeau ovin et caprin a atteint les limites (Tableau 19) par rapport aux ressources alimentaires (parcours et production de chaumes principalement). Le déséquilibre

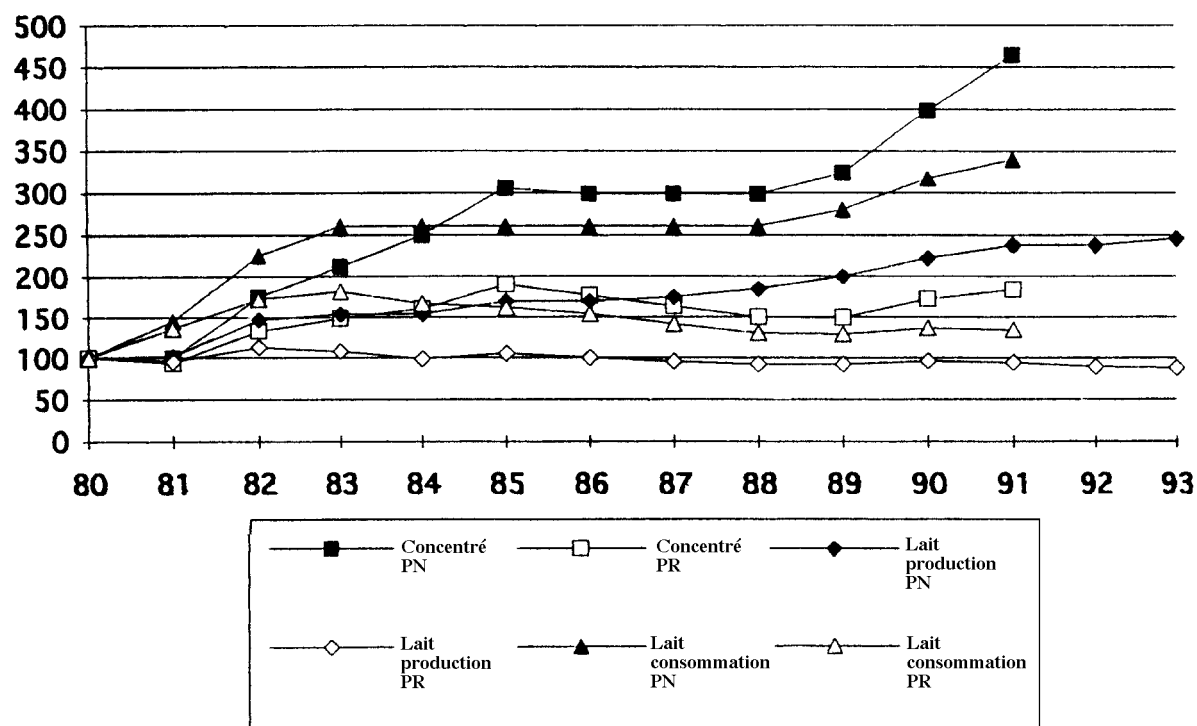
devient patent les années de sécheresse, ce qui pousse les pouvoirs publics à intervenir par la mise à disposition aux éleveurs d'aliments de bétail subventionnés, les capacités de régulation face aux aléas climatiques développées par les agriculteurs ayant été réduites du fait de la taille même du troupeau (Figure 20).

Tableau 19. Taux de couverture des consommations de viande par la production intérieure

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Taux	95,3	-	88,8	79,9	80,2	86,4	89,7	91,6	92,5	91,2	-	93	89,2	92,5

Source : Ministère de l'Agriculture

Figure 20. Indices des prix du lait et des aliments concentrés pour bétail



La production de viande a connu, quant à elle, une relative augmentation puisqu'elle se situe à l'indice 142 pour la viande bovine et 130 pour la viande ovine.

Pour le lait, la production a pratiquement doublé entre 1980 et 1993 (indice 192) en passant de 245 000 à 470 000 tonnes. Cette évolution, qui paraît en contradiction avec un rapport de prix défavorable à la production, est le résultat de toute une stratégie multiforme mise en oeuvre par les pouvoirs publics pour promouvoir la production laitière bovine et dans laquelle l'Office de l'Élevage et des Pâturages joue un rôle important¹⁶. Elle s'explique aussi par le fait que l'amélioration laitière est obtenue grâce à l'introduction de vaches de race pure et à l'amélioration génétique du cheptel. Ceci permet de multiplier, par dix environ, les performances potentielles des vaches laitières avec des possibilités de gain de productivité assez importantes. La subvention à l'achat des vaches laitières de race pure facilite l'adoption de ce type d'élevage.

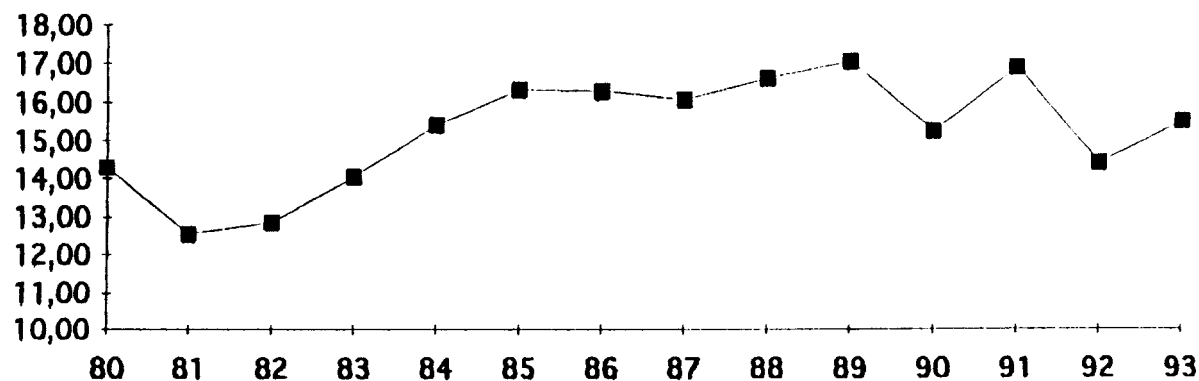
Enfin, le secteur de l'aviiculture connaît, lui aussi, une certaine amélioration de la production. Celle-ci se situe à l'indice 158 pour la viande et 133 pour les oeufs, en fin de période. Pour ce dernier produit, on constate une certaine baisse de la production, en fin de période, due en partie aux conditions climatiques (fortes chaleurs pendant les mois d'été).

2. Analyse des résultats globaux du PASA

A. Les investissements dans l'agriculture

Un premier indicateur de la situation du secteur agricole peut être l'analyse des investissements dans l'agriculture et de la part de l'agriculture dans le total des investissements (Figure 21).

Figure 21. Part de l'agriculture dans les investissements globaux



On a vu que l'objectif de l'Etat était d'augmenter la part des entreprises privées dans les investissements ainsi que l'encours des banques au secteur agricole.

Cette politique a relativement réussi avec une augmentation de la contribution des opérateurs privés dans l'investissement du secteur agricole, qui est passé de 33 % en 1980 à 42 % en 1991 (Tableau 12 en annexe). Elle reste tout de même en deçà des objectifs initiaux qui tablaient sur une participation des opérateurs privés à hauteur de 60 %.

Globalement, la part du secteur agricole s'est améliorée et n'a pas trop souffert des conséquences du PASA. Elle a, en effet, continué à progresser de 1981 jusqu'en 1989, puis a fluctué d'une année à l'autre tout en restant supérieure à 15 % du total des investissements. Ainsi, en Dinar constant, le volume des investissements se situe, en 1991, à l'indice 140 par rapport à celui de 1980.

S'agissant de la répartition des investissements par activité, on peut noter la baisse de la part de l'hydraulique, un redressement de celle de l'élevage (intensification du secteur laitier) et de l'arboriculture et, enfin, des travaux de conservation des eaux et du sol qui révèlent à la fois d'un aspect protectionniste des ressources et d'un aspect social au travers de l'emploi.

B. La valeur ajoutée agricole

L'évolution de la valeur de la production et la contribution des différents sous-secteurs ne montre pas non plus un infléchissement notable à partir de l'application du PASA (Figure 22 et Tableaux 13 et 14 en annexe). Au contraire, la valeur de la production, en Dinar constant, connaît une nette amélioration, à partir de 1990 et, ceci, pour quatre années de suite (indice base 100 en 1980).

Toutefois, la comparaison entre l'évolution de la valeur de la production et celle des consommations intermédiaires en indice laisse voir une inversion de l'écart entre les deux indices à partir de 1987 en défaveur des produits de l'agriculture.

Cette évolution peut être interprétée comme, à la fois, une dégradation des termes de l'échange des produits agricoles (l'augmentation des prix des intrants étant plus forte que celle des prix des produits) et une détérioration de la productivité des facteurs. S'agissant de la productivité, l'évolution de celle du travail par exemple ne montre aucun signe d'amélioration entre 1984 et 1989 en Dinar constant (DT) (Tableau 20).

Figure 22. Evolution en indices de la production, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée de l'agriculture

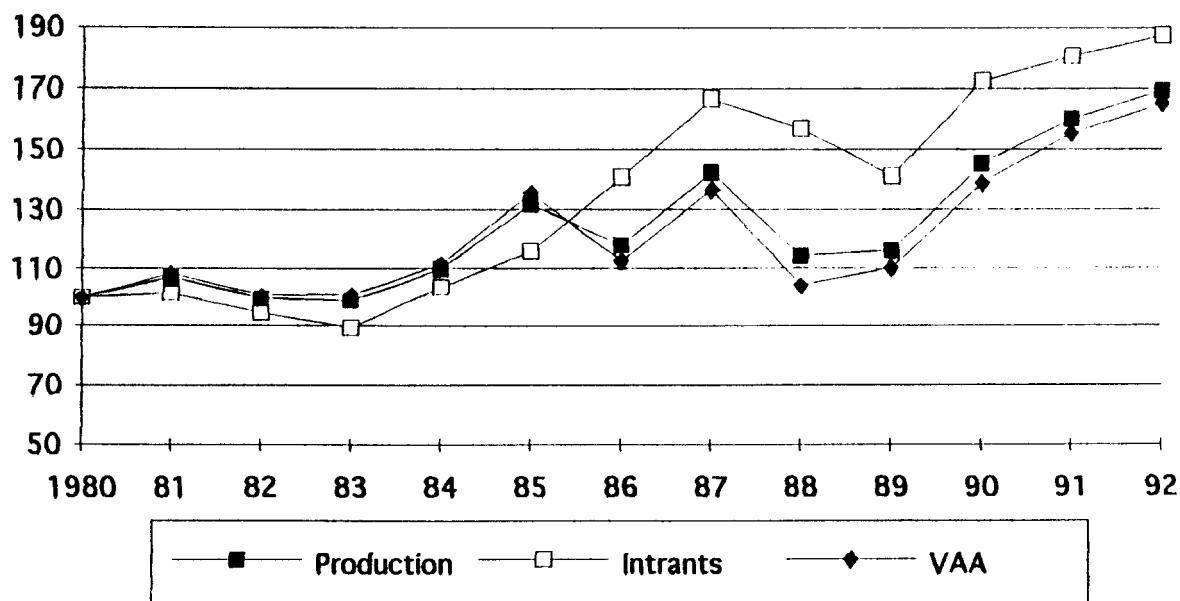


Tableau 20. Evolution du rapport valeur ajoutée agricole/population active agricole

Année	Population active agricole (PAA)	Valeur ajoutée agricole (VAA) (millions de DT 1980)	VAA/PAA (DT/actif)
1980	551 700	490	888
1984	475 000	555	1 167
1989	509 700	540	1 059

Source : Institut National de la Statistique

Comme nous l'avons vu plus haut, la composition de la production agricole reste dominée par les productions végétales qui représentent, en 1992, près de 69 % de la valeur totale de la production agricole, contre 64 % en 1980 et 63 % en 1987.

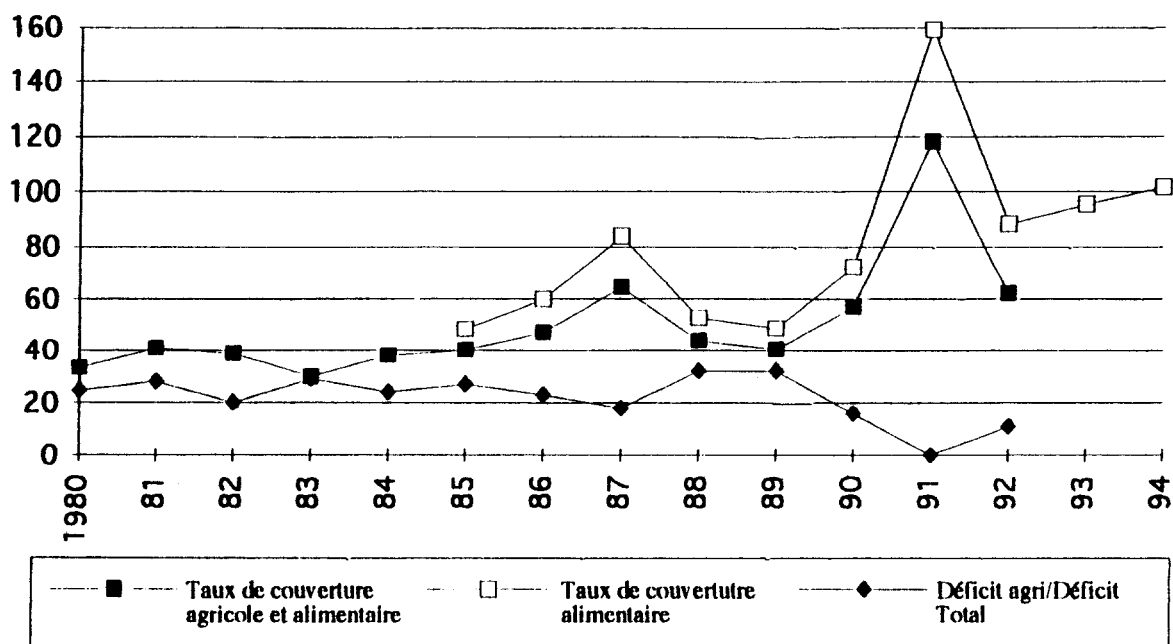
C. Le commerce extérieur des produits agricoles

Au niveau du commerce extérieur, le secteur agricole a consolidé sa place par l'augmentation de la part des produits alimentaires dans l'ensemble des exportations et par la réduction du déficit de la balance alimentaire et agricole (Figure 23 et Tableau 15 en annexe).

La part de l'agriculture dans le total des exportations est passée d'environ 7 % en 1980 à 16 % en 1991. En terme de composition, les exportations agricoles tunisiennes se caractérisent par la prédominance de l'huile d'olive qui représente jusqu'à 45 % (en 1991) des exportations agricoles, produits de la mer y compris (jusqu'à 59 % en 1982). Les dattes viennent en seconde position avec près de 50 millions de Dinars/an, soit 10 à 12 % de l'ensemble des exportations des produits alimentaires. Cette forte spécialisation, à quoi s'ajoute la place importante du marché européen dans l'écoulement de la production, montre la fragilité de l'agriculture tunisienne qui n'a pas réussi le pari de la diversification de ses exportations, ni de celui de ses partenaires.

Du côté des importations, ce sont les céréales qui dominent avec le maïs dont le volume et la valeur importés sont réguliers alors que les blés connaissent des fluctuations et pèsent plus lourdement sur la balance commerciale, suite aux fluctuations de la production.

Figure 23. Balance commerciale agricole et alimentaire



Globalement, la part du déficit agricole dans le déficit total a régressé depuis 1985-86. Ainsi, la balance commerciale alimentaire a été excédentaire, pour la première fois depuis plus de 15 ans, en 1991. Cette situation est en partie due à la commercialisation de l'huile d'olive (158 000 tonnes en 1991, 123 000 tonnes en 1993 et 185 000 tonnes en 1994) dont la production est en nette augmentation sous l'effet de l'entrée en production de plantations nouvelles et du fait d'une conjoncture favorable pour les exportations tunisiennes.

V – Conclusion

Globalement, il apparaît que les résultats de la politique agricole mise en oeuvre dans le cadre du PAS, à travers ce qu'il est convenu d'appeler le PASA, a porté ses fruits, même si elle a été contrecarrée au départ par une succession d'années difficiles sur le plan climatique (1987-88 et 1988-89). Ainsi plusieurs indicateurs sont au vert à l'image de la balance alimentaire qui affiche un excédent (ou un déficit nul) deux ans de suite après le record de 1991. De même, certaines productions destinées au marché intérieur, comme le lait, ont connu une progression assez importante. Enfin sur le marché international, les produits tunisiens semblent en passe de conquérir des parts de marché et donc d'assurer des débouchés rémunérateurs pour les agriculteurs et les transformateurs.

Toutefois à y regarder de plus près, il semble qu'il faille nuancer ce constat et, ce, à plus d'un titre. En effet, un premier constat s'impose concernant la forte soumission des résultats de l'agriculture aux aléas climatiques, ce qui constitue la preuve que cet élément n'a pas été intégré dans la planification et dans les stratégies de développement de l'agriculture. Or, tout progrès de l'agriculture tunisienne ne peut être durable que s'il intègre la variabilité qui caractérise le climat du pays, ceci par une diversification des activités agricoles et, au-delà, par une diversification des activités et des sources de revenus des agriculteurs et des ruraux afin de renforcer leurs capacités de régulation face aux aléas climatiques.

En second lieu, il faut insister sur le fait que le succès de l'exportation est basé sur un nombre réduit de produits (huile d'olive, produit de la mer, dattes et agrumes qui représentent à eux quatre jusqu'à 75 % des exportations alimentaires du pays). Parallèlement, la part en volume et en valeur de certains produits connaît une régression comme c'est le cas pour le vin, les conserves de fruits et de légumes, voire les agrumes.

Enfin, du côté des importations, on constate deux choses. D'une part, la balance agricole et alimentaire reste déficitaire, ce qui montre que, du point de vue des consommations intermédiaires, l'agriculture tuni-

sienne devient de plus en plus dépendante de l'extérieur. D'autre part, les importations alimentaires restent dominées par un nombre réduit de produits qui représentent une part importante dans l'alimentation de base du tunisien moyen (céréales, huile et sucre).

Sur un autre plan, la comparaison entre le comportement des différents secteurs de l'agriculture nous a permis de mettre en relief le poids des structures de contrôle et de régulation telles que les organisations professionnelles ou les groupements interprofessionnels. En effet, le désengagement de l'Etat s'est accompagné de l'affaiblissement de sa capacité d'intervention et de régulation des rapports entre les différents partenaires au niveau des filières de production. Dans certains cas, certaines organisations ont pu jouer leur véritable rôle de lieu de négociation et de régulation des rapports entre producteurs, intermédiaires, transformateurs, exportateurs, etc.

Dans d'autres cas, les difficultés de négociation ou l'absence de structures d'encadrement a obligé l'Etat, face à l'aggravation de la situation, à intervenir de nouveau pour la fixation des prix à la production par exemple. Enfin, pour certains secteurs, la coexistence de l'intervention de l'Etat avec celle d'opérateurs privés et coopératifs a permis la constitution d'un environnement favorable au développement de la production, malgré des prix défavorables aux producteurs (cas du secteur lait par exemple).

Tout cela montre à quel point la politique agricole ne peut être réduite à un ensemble de recettes appliquées de façon dogmatique et comment certains volets, tels que celui des organisations professionnelles ou celui du rôle de l'Etat dans le développement de certaines filières, sont importants pour la réussite d'une politique de développement de l'agriculture et, donc, pour une meilleure articulation de celle-ci avec le reste de l'économie nationale.

Notes

1. Plusieurs thèses ont été avancées pour expliquer l'échec et l'abandon de l'expérience de coopérativisation, notamment dans l'agriculture, certaines privilégiant les contraintes internes, d'autres les pressions extérieures (E. Makhoulouf, A. Mahjoub, etc.).
2. Pour l'orge, les prix fixés par le gouvernement ne sont plus que des prix plancher, la commercialisation de cette céréale étant libéralisée depuis 1992.
3. La politique de bas prix des huiles de graine (qui reçoivent en outre un soutien de la Caisse Générale de Compensation) a détourné le consommateur tunisien de l'huile d'olive dont le prix est trop élevé pour le consommateur moyen. Le prix à l'importation des huiles de graine est d'environ 400 DT/tonne, soit 25 % du prix à la production de l'huile d'olive (chiffres de 1991).
4. Cf. CMR du 14/12/94 et La Presse de Tunisie du 15/12/94
5. Le prix nominal du super 45 est resté inchangé de 1970 à 1980, les autres intrants ayant connu des augmentations modérées dans l'ensemble.
6. Ainsi, le rapport en question, élaboré par les services de la Banque Mondiale, note-t-il pour chaque produit le niveau de subvention et l'avancement de leur démantèlement. Pour chacun des produits, des prix de références sont calculés pour vérifier le degré d'alignement sur les prix du marché international.
7. La différence des prix à la production avec les prix internationaux est parfois considérée comme une subvention aux producteurs nationaux (dans le cas où cette différence est positive). Pour certains produits, nous avons avancé plus haut des éléments de comparaison entre ces deux prix. Nous n'aborderons pas ici les subventions aux crédits et à l'investissement qui doivent faire l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre des programmes de recherche du RAFAC.
8. Il faut signaler une certaine velléité, au début des années 80, à utiliser l'impôt sur le revenu agricole dans une forme qui inciterait à une meilleure utilisation de la terre, ce qui passerait, pour les promoteurs de cette idée, par un impôt sur le foncier en fonction d'une productivité potentielle de la terre.
9. Voir à ce sujet le dossier de "L'Economiste Maghrébin", sur le Budget de l'Etat, pour l'année 1994, n° 97 du 19/01 au 01/02/94.
10. En outre depuis avril 1991, les fongicides, herbicides et pesticides sont exonérés de tout droit de douanes (CMR du 19 avril 1991).
11. La maîtrise des aléas devrait être un élément central de la politique agricole d'un pays comme la Tunisie, compte tenu des effets que peuvent avoir les conditions climatiques sur l'évolution du secteur.
12. Dans le cas de la Tunisie, il semble que ce secteur soit relativement moins protégé que le reste de l'économie et notamment le secteur de l'industrie.
13. Nous sommes malheureusement mal renseignés sur la mécanisation des céréales et sur la possible diminution des façons culturales au niveau de l'itinéraire technique par région et par types d'agriculteurs.

14. Des importations en provenance de Libye semblent avoir joué un rôle dépressif sur la production tunisienne.
15. Les exportations de dattes représentent autour de 25 % de la production avec un prix double de celui payé aux producteurs. Dans le cas de l'huile d'olive, le contingent de 46 000 tonnes exporté sur la CEE, à prix préférentiel, représente un débouché appréciable qui correspond aux capacités moyennes d'exportation de la Tunisie, tout au moins dans les années 80.
16. Contrairement aux offices de mise en valeur qui intervenaient au niveau des Périmètres Publics Irrigués (PPI), l'Office de l'Élevage et des Pâturages (OEP) n'a pas été démantelé et continue à assurer l'encadrement du secteur de l'élevage.

Références

- **Allaya, M. et Thabet, B.** (1993).- *Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000 : Tunisie*.- Luxembourg : Office des Publications Officielles des CE.- 100 p. (Rapport final).
- **Sethom, H.** (1992).- *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie : qui sème le vent récolte la tempête*.- Tunis : Cerès/FNSR.- 393 p.
- **Tunisie. Ministère de l'Agriculture** (1988).- *Prêt Sectoriel d'Ajustement Agricole* (Rapport d'achèvement).
- **Tunisie. Ministère du Développement Economique** (1995).- *Budget Economique*.- Tunis : Ministère du Développement Economique.- 150 p.
- **Tunisie. Ministère de l'Agriculture** (1996).- *Budget Economique*.- Tunis : Ministère de l'Agriculture.- 87 p. + annexes.
- **Tunisie. Ministère de l'Agriculture** (1996).- *Les perspectives du secteur agricole, compte tenu des mutations internationales. Etude stratégique*.- Tunis : COMETE Engineering.- 231 p.



Annexe

Tableau 1. Structures agraires en 1990

Strate	Nombre d'exploitants	% du total	% cumulé	Superficie	% du total	% cumulé
< 5 ha	175 830	45,42	45,42	453 900	8,46	8,46
5 à 10 ha	85 770	22,15	67,57	673 900	12,56	21,02
10 à 20 ha	72 920	18,84	86,41	1 079 200	20,12	41,14
20 à 50 ha	37 650	9,73	96,13	1 219 500	22,73	63,88
50 à 100 ha	10 330	2,67	98,80	733 000	13,66	77,54
> 100 ha	4 640	1,20	100,00	1 204 800	22,46	100,00
Total	387 140	100,00	100,00	5 364 300	100,00	100,00

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 2. Indicateurs macro-économiques et agro-alimentaires

	Unité	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Population								
Population totale	millions	7,63	7,81	8,00	8,18	8,36	8,40	8,58
Population urbaine	millions	4,08	4,20	4,32	4,45	4,56	4,81	4,96
Population active totale (PAT)	millions	2,46	2,54	2,62	2,70	2,78	2,84	2,92
Population agricole	millions	2,06	2,04	2,02	1,99	1,95	1,88	1,84
Population active agricole (PAA)	millions	0,67	0,67	0,66	0,66	0,65	0,64	0,63
PAA/PAT	%	27,2	26,4	25,2	24,4	23,3	22,5	21,6
Production								
Produit intérieur brut (PIB)	millions \$	9 650	10 125	10 040	12 294	12 971	15 555	14 613
Produit par habitant (PIB/Hbt)	\$	1 265	1 296	1 255	1 503	1 552	1 852	1 703
Produit intérieur brut agricole (PIBA)	millions \$	1 521	1 225	1 249	1 967	2 085	2 467	
PIBA/PIB	%	16	12	12	16	16	16	
PIBA/PAA	\$	2 270	1 828	1 892	2 980	3 208	3 855	
Echanges internationaux								
Taux de change	\$ pour 1 DT	1,2067	1,1658	1,0534	1,1386	1,0815	1,1307	0,9963
Importations	millions \$	3 029	3 699	4 388	5 531	5 196	6 445	6 218
Exportations	millions \$	2 138	2 401	2 932	3 519	3 707	4 041	3 907
Exportations - importations	millions \$	- 891	- 1 298	- 1 456	- 2 012	- 1 489	- 2 404	- 2 411
Taux de couverture	%	71	65	67	64	71	63	61
Dette extérieure totale	millions \$	6 909	6 672	6 899	6 506	7 800	7 644	
Facteurs de production								
Surfaces cultivées	1 000 ha	4 610	4 686	4 576	4 576	4 875	4 881	
Surfaces irriguées	1 000 ha	258	265	275	280	232	232	
Pâturages	1 000 ha	3 364	3 366	3 360	3 360	4 335	4 041	
Surfaces boisées	1 000 ha	610	620	630	655	668	647	
Surfaces cultivées/PAA	hectares	6,9	7,0	6,9	6,9	7,5	7,6	
Surfaces cultivées/ population totale	hectares	0,60	0,60	0,57	0,56	0,58	0,58	
Engrais par ha de terre arable	kg	22	34	36	29	20	22	
Surfaces cultivées / tracteur	hectares	181	186	181	177	191	178	
Echanges agricoles								
Importations agricoles	millions \$	398	674	710	660	460	592	558
Exportations agricoles	millions \$	194	193	204	252	482	337	347
Exp. agricoles - Imp. agricoles	millions \$	- 204	- 481	- 506	- 408	22	- 255	- 211
Exp. agricoles/ Exp. totales	%	9,07	8,04	6,96	7,16	13,00	8,34	9,11
Imp. agricoles/ Imp. totales	%	13,14	18,22	16,18	11,93	8,90	9,19	8,97

Source : MEDAGRI, 1995

Tableau 3. Evolution de l'indice général des prix à la consommation et du Salaire Minimum Agricole Garanti

Années	Indice général des prix à la consommation	Salaire Minimum Agricole Garanti
1980	100	100
1981	107	115
1982	131	112
1983	143	113
1984	156	114
1985	161	101
1986	169	96
1987	183	88
1988	199	81
1989	217	86
1990	232	85
1991	253	91
1992	268	86
1993	279	89

Source : Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Economie

Tableau 4. Prix de l'heure de labour

Années	En Dinars		En indice		Indice des prix	
	Prix nominal	Prix réel	Prix nominal	Prix réel	100 en 1980	100 en 1984
1980					100,0	
1981					106,7	
1982					131,0	
1983					143,0	
1984	4,50	4,50	100,00	100,00	156,0	100,00
1985	5,00	4,84	111,11	107,66	161,0	103,21
1986	5,90	5,45	131,11	121,03	169,0	108,33
1987	6,70	5,71	148,89	126,92	183,0	117,31
1988	6,70	5,25	148,89	116,72	199,0	127,56
1899	8,00	5,75	177,78	127,80	217,0	139,10
1990	8,50	5,72	188,89	127,01	232,0	148,72
1991	9,00	5,55	200,00	123,32	253,0	162,18
1992	9,40	5,47	208,89	121,59	268,0	171,79

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 5. Utilisation des intrants pour la céréaliculture

Années	Engrais (1000 unités)	En valeur		Engrais	En indice	
		Désherbage (1000 ha)	VHR (1000 q)		Désherbage	VHR
1980/81	3 509,8	234,9	164,0	100	100	100
1981/82	4 657,1	227,8	169,0	133	97	103
1982/83	3 625,5	204,8	165,0	103	87	101
1983/84	4 079,6	236,0	136,0	116	100	83
1984/85	3 952,3	282,2	147,6	113	120	90
1985/86	4 247,2	245,6	213,5	121	105	130
1986/87	5 163,6	329,3	149,3	147	140	91
1987/88	4 127,3	71,3	225,8	118	30	138
1988/89	4 669,1	159,4	124,5	133	68	76
1989/90	5 428,1	223,5	117,1	155	95	71
1990/91	5 832,8	289,2	125,1	166	123	76
1991/92	8 139,0	341,4	189,8	232	145	116
1992/93	7 257,6	378,2	212,1	207	161	129

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 6. Evolution de la céréaliculture

Années	Superficie (100 ha)	En volume		Rendement	En indice Production	Superficie
		Rendement (q/ha)	Production (1 000 000 q)			
1980	1 309	8,9	11,65	100	100	100
1981	1 489	8,5	12,66	96	109	114
1982	1 240	10,5	13,02	118	112	95
1983	1 831	5,2	9,52	58	82	140
1984	1 526	6,9	10,53	78	90	117
1985	1 960	10,8	21,17	121	182	150
1986	1 289	4,7	6,06	53	52	98
1987	1 707	11,3	19,29	127	166	130
1988	1 208	2,4	2,9	27	25	92
1989	1 716	3,7	6,35	42	55	131
1990	1 524	10,5	16	118	137	116
1991	1 548	15,4	24,3	173	209	121
1992	1 507	14,6	22	164	189	115
1993	1 662	11,4	19	128	163	127
1994			6		52	

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 7. Evolution des prix à la production et à l'importation des céréales (blé dur, blé tendre et orge)

Années	Prix à la production			Prix à l'importation		
	Blé dur	Blé tendre	Orge	Blé dur	Blé tendre	Orge
1971	-	-	-	4,0	3,7	-
1972	4,8	4,3	2,80	3,8	3,2	-
1973	5,1	4,5	3,00	-	5,6	5,9
1974	6,1	5,5	4,00	-	7,6	7,2
1975	6,6	6,0	4,50	10,5	5,8	6,6
1976	6,6	6,0	5,04	6,1	5,5	-
1977	7,14	6,54	5,50	5,9	4,9	4,4
1978	7,6	7,0	5,50	6,8	4,6	5,2
1979	7,6	7,0	5,90	8,4	6,6	4,4
1980	8,6	7,8	6,90	10,5	9,1	8,6
1981	9,6	8,7	8,00	12,7	8,6	8,2
1982	11,0	10,0	9,50	10,5	9,3	7,8
1983	12,8	11,7	10,00	12,8	10,5	10,7
1984	14,0	14,0	10,50	15,8	12,0	10,8
1985	15,0	14,5	11,00	16,5	11,6	8,0
1986	16,0	16,0	12,00	9,8	9,2	6,5
1987	18,5	17,0	14,00	10,9	8,0	6,0
1988	21,0	19,0	14,50	13,8	11,8	10,4
1989	22,5	19,0	15,00	20,0	16,4	16,0
1990	25,5	20,9		20,0	13,6	16,0
1991	24,5	20,9			11,5	
1992	26,0	22,5			11,8	
1993	26,0	22,5			12,4	

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 8. Evolution des superficies et de l'utilisation des engrais pour les cultures maraîchères

Années	En 1000 ha				En indice			
	Tomates	Pommes de terre	Pastèques, melons	Engrais	Tomates	Pommes de terre	Pastèque, melon	Engrais
1980	16,9	10,3	18,4	1 384,0	100	100	100	100
1981	19,0	8,8	17,2	1 109,3	112	85	93	80
1982	17,0	9,5	12,2	1 249,3	101	92	66	90
1983	18,0	9,0	19,1	1 447,1	107	87	104	105
1984	21,2	12,3	12,2	1 671,6	125	119	66	121
1985	22,8	12,1	10,7	2 107,4	135	117	58	152
1986	23,0	17,9	13,8	1 684,4	136	174	75	122
1987	21,6	17,0	15,8	1 620,6	128	165	86	117
1988	22,8	16,1	14,6	1 279,8	135	156	79	92
1989	18,4	15,6	9,6	1 121,3	109	151	52	81
1990	22,0	12,5	9,5	1 241,5	130	121	52	90
1991	22,5	17,0	9,8	681,0	133	165	53	49
1992	22,3	9,5	14,3		132	92	78	

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 9. Evolution de l'exploitation des périmètres irrigués

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
En valeur														
Superficie irrigable	252,6	226,4	227,6	235,3	241,1	243,5	256,7	258,90	270,9	278,00	288	301	327,0	
Superficie irriguée	156,1	162,9	171,4	183,4	183,6	175,8	187,9	205,30	219,9	236,00	232	232	250,7	
Superficie en culture	176,2	170,9	178,3	201	196,3	194	206,4	222,00	238,6	263,00	255	251	278,6	
Taux d'intensificat°	78,0	76,0	78,0	85,4	81,4	79,7	80,4	85,75	88,1	94,60	88,54	83	85,0	
Taux d'utilisation	69,0	72,0	75,0	77,9	76,2	72,2	73,2	79,30	81,17	84,89	80,56	77	76,0	
En indice														
Superficie irrigable	100	90	90	93	95	96	102	102	107	110	114	119	129	
Superficie irriguée	100	104	110	117	118	113	120	132	141	151	149	149	161	
Superficie en culture	100	97	101	114	111	110	117	126	135	149	145	106	109	
Taux d'intensificat°	100	97	100	109	104	102	103	110	113	121	114	106	109	
Taux d'utilisation	100	104	109	113	110	105	106	115	118	123	117	112	110	

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 10. Evolution de la balance oléicole

Années	Production	En indice (base 100 en 1980)				
		En volume Exportation	Importation huile de graine	En indice Exportation	Importation	
1980/81	145	72	79,0	100	100	100
1981/82	85	67	65,0	59	93	82
1982/83	55	36	50,0	38	50	63
1983/84	155	71	88,0	107	99	111
1984/85	95	51	91,8	66	71	116
1985/86	90	55	112,5	62	76	142
1986/87	114	57	114,8	79	79	145
1987/88	100	52	118,7	69	72	150
1988/89	54	37	139,8	37	51	177
1989/90	130	50	123,0	90	69	156
1990/91	165	154	128,5	114	214	163
1991/92	280	96	136,2	193	133	172
1992/93	135	111	135,8	93	154	172
1993/94	220	110	141,3	152	153	179

Source : Ministère de l'Economie

Tableau 11. Evolution du cheptel et de la production

Années	Bovins	Ovins	Caprins	Viande bovine	Viande ovine	Lait	Viande volaille	Oeufs
1980	350	2 977	559	33,6	32,8	245	41,5	726
1981	324	3 672	455	34,2	29,6	264	40,0	777
1982	321	2 889	514	32,7	29,9	244	50,3	832
1983	337	2 895	556	31,4	32,8	277	37,5	940
1984	342	3 181	583	33,7	33,2	308,3	40,5	1 010
1985	354	3 477	620	36,2	32,9	314,8	41,3	1 032
1986	334	3 182	562	38,9	36,5	325	43,9	1 046
1987	355	3 322	627	38,4	38,8	356	41,3	930
1988	346	3 199	618	39,0	42,2	370	44,5	1 130
1989	343	3 126	652	38,3	37,4	380	47,6	1 029
1990	348	3 266	671	39,0	39,0	400,5	46,5	1 000
1991	358	3 312	693	40,9	39,0	419,2	52,2	1 127
1992	362	3 362	714	43,4	39,8	449,1	59,5	1 091
1993	381	3 541	762	47,8	42,5	470	65,7	966

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 12. Investissements dans le secteur agricole (1980-1992)

Années	Gouvernement	Répartition par agent		Total des investissements	
		Entreprises publiques	Privé	Prix constants 1980	% des investiss. globaux
1980	52	15	33	149	14,30
1981	51	14	35	159	12,56
1982	48	15	38	158	12,87
1983	52	17	31	185	14,05
1984	46	22	32	175	15,43
1985	44	22	34	190	16,35
1986	43	23	34	167	16,30
1987	42	24	33	148	16,08
1988	48	19	33	149	16,64
1989	43	16	42	172	17,06
1990	48	7	45	184	15,25
1991	50	9	42	207	16,92
1992					14,41
1993					15,53

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 13. Evolution de la production et de la valeur ajoutée de l'agriculture et de la pêche (aux prix courants et en millions de dinars)

Rubrique	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Céréaliculture	91,04	109,6	126,25	106,69	130,74	277,48	95,42	316,38	55,13	123,99	344,30	540,40	495,40
Arboriculture	162,30	196,7	91,00	183,52	283,91	289,09	312,04	376,93	350,76	372,61	508,20	663,40	887,70
Maraîchage	111,60	136,5	128,53	156,71	177,08	192,67	197,79	217,71	219,46	246,95	342,80	348,80	377,10
Elevage	182,60	194,2	260,64	293,58	324,48	374,64	437,67	459,43	545,44	559,52	597,40	654,00	709,90
Divers	20,39	20,4	33,49	46,60	40,09	55,89	57,56	57,09	44,22	52,77	69,20	78,95	95,40
Pêche	38,18	37,4	50,57	67,95	83,12	96,62	108,83	152,29	165,57	171,60	182,20	172,20	187,83
Val. production	606,00	694,8	790,48	855,05	1 039,4	1 286,40	1 209,30	1 579,80	1 380,60	1 527,40	2 044,10	2 457,80	2 753,30
Val. intrants	116,00	126,0	143,48	148,05	187,42	216,39	276,29	353,82	362,58	355,44	464,10	530,70	583,27
Val. ajoutée	490,00	568,8	647,00	707,00	852,00	1 070,00	933,02	1 226,00	1 018,00	1 172,00	1 580,00	1 927,00	2 170,10

Source : Ministère de l'Agriculture

Tableau 14. Evolution de la Valeur Ajoutée Agricole

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Val. production	606,00	694,80	790,48	855,05	1 039,40	1 286,40	1 209,30	1 579,80	1 380,60	1 527,40	2 044,10	2 457,80	2 753,33
Val. intrants	116,00	126,00	143,48	148,05	187,42	216,39	276,29	353,82	362,58	355,44	464,10	530,70	583,27
VAA	490,00	568,80	647,00	707,00	852,00	1 070,00	933,02	1 226,00	1 018,00	1 172,00	1 580,00	1 927,00	2 170,06
Indice des prix	100,00	107,00	131,00	143,00	156,00	161,00	169,00	183,00	199,00	217,00	232,00	253,00	268,00
Val. prod. réel	606,01	649,35	603,42	597,94	666,29	799,00	715,57	863,30	693,76	703,89	881,08	971,44	1 027,36
Val. intrants réel	116,01	117,76	109,53	103,53	120,14	134,40	163,49	193,34	182,20	163,80	200,04	209,76	217,64
VAA réel	490,00	531,59	493,89	494,41	546,15	664,60	552,08	669,95	511,56	540,09	681,03	761,68	809,72
Val. prod. indice	100,00	107,00	100,00	99,00	110,00	132,00	118,00	142,00	114,00	116,00	145,00	160,00	170,00
Val. intrants indice	100,00	102,00	94,00	89,00	104,00	116,00	141,00	167,00	157,00	141,00	172,00	181,00	188,00
VAA indice	100,00	108,00	101,00	101,00	111,00	136,00	113,00	137,00	104,00	110,00	139,00	155,00	165,00

Source : Ministère de l'Economie

Tableau 15. Balances commerciales globale, agricole et alimentaire

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Balance commerciale globale															
Importations en MDT	1 428,00	1 899,00	2 000,00	2 116,00	2 439,00	2 286,00	2 303,00	2 498,00	3 166,00	4 150,00	4 818,00	4 757,00	5 638,00	6 170,00	6 647,00
Exportations en MDT	904,00	1 233,00	1 167,00	1 280,00	1 399,00	1 443,00	1 403,00	1 775,00	2 055,00	2 781,00	3 075,00	3 423,00	3 567,00	3 760,00	4 696,00
Taux de couverture	63,31	66,08	58,35	60,49	57,36	63,12	60,92	70,06	64,91	67,01	63,82	71,96	63,27	60,94	70,65
Balance commerciale des produits agricoles et alimentaires															
Importation en MDT	223,00	300,00	278,00	344,00	405,00	380,00	390,00	372,00	629,00	743,00	641,00	463,00	620,00		
Exportations en MDT	73,00	122,00	107,00	102,00	153,00	152,00	183,00	240,00	274,00	299,00	365,00	547,00	385,00		
Taux de couverture	32,74	40,67	38,49	29,65	37,78	40,00	46,92	64,52	43,56	40,24	56,94	118,10	62,10		
Déficit agri/déficit total	24,50	28,00	20,00	29,00	24,00	27,00	23,00	18,00	32,00	32,00	16,00	0,00	11,00		
Imp°. agri/imp°. totales	15,61	16,07	13,88	16,26	16,63	16,63	16,93	14,89	19,87	17,90	13,31	9,74	11,00		
Exp°. agri/exp°. total.	8,16	9,93	9,22	8,01	10,98	10,57	13,10	13,55	13,37	10,76	11,89	16,00	10,82		
Balance commerciale alimentaire															
Importations en MDT						278,30	289,80	262,40	476,90	548,90	444,30	310,90	380,00	418,10	542,80
Exportations en MDT						134,30	173,90	220,30	251,20	267,10	321,50	494,70	335,50	399,10	551,90
Taux de couverture						48,26	60,01	83,96	52,67	48,66	72,36	159,10	88,29	95,46	101,70

Source : Ministère du Commerce Extérieur